

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité



MINISTÈRE DU BUDGET

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION
BUDGETAIRE PLURIANNUELLE
(CBMT/CDMT 2023-2025)**

JUILLET 2022

SOMMAIRE

Introduction	5
I. DEVELOPPEMENTS MACROECONOMIQUES RECENTS ET PERSPECTIVES.....	7
I.1 Développements et perspectives internationaux et régionaux.....	7
I.2 Développements et perspectives nationaux.....	7
a) Secteur primaire	7
b) Secteur secondaire	8
c) Secteur tertiaire.....	9
d) Taux d'inflation	10
e) Echanges extérieurs.....	10
f) Situation monétaire	10
I.3 Perspectives macroéconomiques à court et moyen termes	10
a) Secteur primaire	11
b) Secteur secondaire	12
c) Secteur tertiaire.....	13
d) Taux d'inflation	14
e) Echanges extérieurs.....	14
f) Situation monétaire	15
II. SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2021-2022	15
II.1 Mobilisation des recettes à fin décembre 2021.....	16
II.2 La réalisation des recettes par régie.....	16
II.3 Situation des Budgets d'Affectation Spéciale (BAS)	16
II.4 Exécution des dépenses	16
II.5 Analyse des dépenses par titre	17
a) Charges financières de la dette	17
b) Dépenses de personnel	17
c) Dépenses de biens et services	18
d) Dépenses de transfert	18
e) Dépenses d'investissement	18
II.6 Soldes Budgétaires à fin décembre 2021	18
a) Solde de base.....	18
b) Solde net de gestion	18
II.7 Opérations de financement	18
a) Situation des ressources de financement	18
b) Situation des charges de financement	19
II.8 Exécution du Budget au premier trimestre 2022.....	19
a) Réalisation des recettes à fin mars 2022	19
b) La réalisation des recettes par régie.....	19
II.9 Exécution des dépenses à fin mars 2022	20
II.10 Analyse des dépenses par titre	21
a) Charges financières de la dette	21
b) Dépenses de personnel	21
c) Dépenses de biens et services	21
d) Dépenses de transfert	21
e) Dépenses d'investissement	22
II.11 SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS	22
a) Projection des dividendes.....	23
b) Prises de participation	24

III. CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2023-2025	25
 III.1 Evolution des agrégats budgétaires sur la période	26
a) Recettes	26
b) Projections des recettes par régie financière	28
c) Les recettes minières	30
d) Dépenses.....	31
e) Soldes budgétaires.....	40
f) Les opérations de financement	40
 III.2 Mesures pour la mobilisation des ressources par les différentes régies	40
a) Au niveau de la Direction Générale des Douanes (DGD) :	41
b) En ce qui concerne la Direction Générale des Impôts (DGI)	43
 III.3 Mesures envisagées en matière de dépenses	44
 III.4 Programmation budgétaire sur la période 2023-2025 de la dette publique	44
a) Dette intérieure	45
b) Dette extérieure	46
IV. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES.....	46
V. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES	49
 V.1 Risques budgétaires.....	50
 VI.2 Indicateur d'analyse des coûts et risques des différentes stratégies de financement de la dette	51
a) Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT 2022-2026)	52
b) Les sources de financement	54
 VI.3 Analyse de la faisabilité des différentes stratégies de financement.....	58
a) Mise en œuvre de la stratégie : formulation du plan annuel de financement	60
b) Risques potentiels et mesures d'atténuation.....	61
 VI.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	62
Sigles	66

Table des tableaux

Tableau 1 : Exécution globale des recettes à fin décembre 2021 (en Mds de GNF)	16
Tableau 2 : situation des recettes par régie.....	16
Tableau 3 : exécution des dépenses par titre au 31 décembre 2021.....	17
Tableau 4 : Réalisation des recettes à fin mars 2022 (en Mds de GNF)	19
Tableau 5 : situation des recettes par régie.....	20
Tableau 6 : Exécution globale/grande nature et phase de la dépense hors FINEX à fin mars 2022	20
Tableau 7 : Projection des dividendes 2023-2025	23
Tableau 8 : Projection des prises de participation sur la période 2023-2025	24
Tableau 9 : Projections des recettes par nature	26
Tableau 10 : Projection des recettes fiscales par catégorie	27
Tableau 11 : Evolution des dons de 2023 à 2025	27
Tableau 12 : Projection des autres recettes pour la période 2023-2025.....	28
Tableau 13 : Projections des régies financières 2023-2025.....	28
Tableau 14 : Tableau : Recettes de la DGI 2023-2025	29
Tableau 15 : Projection des recettes par la DGD sur la période	30
Tableau 16 : Projection des recettes par la DGTCP sur la période.....	30
Tableau 17 : Projection des dépenses par nature (en milliards de GNF).....	31

Tableau 18 : Présentation des dépenses d'investissement par source de financement (en millions de GNF).....	32
Tableau 19 : Dépenses d'investissement par secteurs 2023-2025.....	33
Tableau 20 : Projection des dépenses d'investissement par secteurs et sous-secteurs 2023-2025	38
Tableau 21 : service de la dette et ses créanciers de la période 2023-2025	45
Tableau 22 : synthèse du service de la dette	46
Tableau 23 : Indicateurs clés de performance des stratégies alternatives (sous le scénario de référence)	52
Tableau 24: Stratégies alternatives de financement en pourcentage du total.....	58

Introduction

Le Document de Programmation Budgétaire Pluriannuelle (DPBP) 2023-2025 dont la conception est prescrite par la loi s'inscrit dans la nouvelle dynamique de refondation de l'Etat et l'amélioration de la gouvernance publique prônée par Son Excellence Monsieur le Président de la Transition.

A cet égard, une feuille de route prenant en compte cette volonté du Chef de l'Etat a été élaborée par le Gouvernement de Transition, définissant les priorités de politiques publiques, qui s'articule autour de cinq axes :

- la rectification institutionnelle ;
- le cadre macroéconomique et financier ;
- le cadre légale et la gouvernance ;
- l'action sociale, l'emploi et l'employabilité et ;
- les infrastructures et les investissements.

L'un des objectifs visés est de mettre en place une politique de transformation de l'action publique répondant aux défis de soutien à l'activité économique, l'accompagnement des personnes les plus vulnérables et un investissement conséquent pour doter notre pays d'infrastructures de qualité et de systèmes de santé et d'éducations performants.

Ce document vise à accroître la lisibilité du Conseil National de la Transition (CNT) qui fait office de parlement, sur la trajectoire des finances publiques, conformément aux dispositions de la Loi Organique Relative aux Lois de Finances (LORF) et du décret portant cadre de gouvernance des finances publiques.

A ce titre, avec le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), le CNT, désormais associé à la définition de la politique budgétaire, est ainsi informé sur l'évolution des finances publiques à moyen terme.

Le DOB permet au Gouvernement de présenter les grandes orientations de la politique des finances publiques et les priorités budgétaires pour la période 2023-2025 sur la base du cadrage macroéconomique et les objectifs définis dans la feuille de route tracée par Gouvernement de Transition. Les projections de l'année 2023 servent de référence pour l'élaboration du projet de loi de finances 2023.

Pour rappel, la validation du cadre budgétaire comporte deux étapes :

- L'arbitrage d'un Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) par le Conseil des Ministres et la communication d'une lettre de cadrage signée par le Premier Ministre à l'attention des différents chefs de départements ministériels et Institutions contenant les orientations du CBMT et les enveloppes plafonds du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) global ;

- L'organisation d'un débat d'orientation budgétaire au niveau du CNT portant sur le cadrage budgétaire à moyen terme et le CDMT global présentés par le gouvernement.

La programmation budgétaire triennale glissante offre une perspective à moyen terme des grands agrégats de la politique budgétaire globale (recettes, dépenses, solde et moyens de financement) et des priorités nationales et sectorielles. Elle repose sur les hypothèses d'évolution du cadre macroéconomique notamment, le Produit Intérieur Brut (PIB), le taux de croissance économique, le taux d'inflation, le taux de change, le volume des importations et des exportations...

Le CBMT constitue un instrument de pilotage de la préparation du budget en vue d'une utilisation optimale des ressources conforme aux priorités définies par le Gouvernement.

L'approche pluriannuelle de la préparation budgétaire permet d'assurer une meilleure cohérence entre le budget et les politiques et plans de développement reflétés dans la stratégie globale de développement.

Ce document de programmation budgétaire pluriannuelle (CBMT-CDMT 2023-2025) qui ne couvre pas les budgets des collectivités locales et des établissements publics administratifs, décrit dans son premier chapitre les développements macroéconomiques récents et les perspectives à moyen terme. Le deuxième chapitre est consacré à la situation des finances publiques pour 2021-2022 et la situation financière des organismes publics est traité dans le troisième chapitre. Le quatrième chapitre aborde le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT 2023-2025), enfin le cinquième et le sixième chapitre sont consacrés respectivement à la mise en œuvre des stratégies nationales et sectorielles et à l'analyse des risques liés à la stratégie de la gestion de la dette publique.

I. DEVELOPPEMENTS MACROECONOMIQUES RECENTS ET PERSPECTIVES

I.1 Développements et perspectives internationaux et régionaux

Selon la publication d'avril 2022 du Fonds Monétaire International (FMI) sur les perspectives économiques mondiales, la croissance devrait ralentir pour passer de 6,1% en 2021 à 3,6% en 2022. Ce ralentissement résulterait en grande partie des effets du conflit Russo-Ukrainien et de l'impact lié à la persistance de la pandémie à Covid-19 sur l'activité économique mondiale.

Dans les économies avancées, la croissance devrait atteindre 3,3% en 2022 contre 5,0% en 2021. Aux Etats-Unis, le constat est le même, l'activité économique devrait s'établir à 3,7% en 2022 après un accroissement de 5,7% en 2021. La croissance économique de la zone euro passerait de 5,3% en 2021 à 2,8% en 2022.

En revanche, au Japon, le rythme de l'activité économique s'améliorerait passant de 1,6% en 2021 à 2,4% en 2022.

Au niveau des économies émergentes et en développement, les perspectives de croissance marquent le pas en Russie, au Brésil et en Chine. Elles sont estimées respectivement à -8,5%, +0,8% et +4,4% en 2022 contre +4,7%, +4,6% et 8,1% en 2021.

S'agissant de l'Afrique Subsaharienne, l'évolution de l'activité économique fléchirait de 3,8% en 2022 après +4,5% en 2021. Dans le même sillage, les deux géants du continent ne seront pas épargnés, l'économie Sud-Africaine et Nigériane éprouverait un repli de 1,9% et 3,4% en 2022 contre respectivement 4,9% et 3,6% en 2021, en lien avec la situation mondiale actuelle.

I.2 Développements et perspectives nationaux

Au niveau national, le contexte est caractérisé par l'avènement du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) depuis le 05 septembre 2021. Cette date marque le début d'une nouvelle transition en Guinée dont l'un des axes majeurs est l'instauration d'un cadre institutionnel plus vertueux et propice à la conduite de la politique économique poursuivie par les nouvelles autorités. Celle-ci s'inscrit dans le cadre des grandes options prises par la Stratégie nationale de lutte contre la Covid-19 (SNLC 2020-2022) et les engagements dans le cadre de la négociation d'un nouveau Programme avec le FMI.

Le contexte national est marqué également par la résilience progressive à la Covid-19 en 2021, grâce à l'organisation des campagnes de vaccination par les autorités avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Ainsi, les estimations de l'activité économique tablent sur une croissance de 4,9% en 2021 contre 7,0% en 2020. Ce niveau de croissance s'explique par le dynamisme de tous les secteurs.

a) Secteur primaire

La croissance du secteur primaire a connu un ralentissement en se situant à 5,6% en 2021 contre 6,2% en 2020. Ce ralentissement est imputable aux effets

induits de la pandémie à Covid-19 qui ont rendu difficile l'approvisionnement en intrants et augmenté les coûts de production.

En effet, les activités agricoles ont enregistré une croissance de 6,2% en 2021 contre 5,5% en 2020. Cette évolution est attribuable à l'acquisition et la distribution de semences de riz, de maïs à 45 000 ménages dans le cadre de la riposte au Covid-19, en collaboration avec le Projet de Développement Agricole Intégré en Guinée (PDAIG) et au maraîchage. Elle s'explique également par la relance de la Compagnie Cotonnière de Kankan et le paiement des coton-culteurs.

La croissance des activités de pêche est estimée à 6,6% en 2021 contre 11,5% en 2020, soit une baisse du rythme de la croissance de 4,9 points de pourcentage. Cette situation résulte conjointement de l'effet persistant de la Covid-19 et des efforts de lutte contre les pratiques illicites dans ce sous-secteur.

S'agissant de la valeur ajoutée des activités d'élevage, elle a connu une hausse de 9,7% en 2021 contre 7,8% en 2020. Cette hausse est due à l'importation des poussins dans le cadre du renouvellement du stock de volaille, de soja pour leur alimentation et de médicaments vétérinaires pour leur santé.

Quant à la valeur ajoutée des activités sylvicoles, elle s'est contractée de nouveau de 3,6% en 2021 contre 1,8% en 2020, en lien avec les mesures restrictives prises dans ce domaine.

b) Secteur secondaire

En 2021, le taux de croissance du secteur secondaire s'est situé à 8,0%, soit un fort ralentissement par rapport à la réalisation en 2020 (21,5%). Ce ralentissement est essentiellement lié à la baisse du rythme de croissance des activités extractives et celui de la production et distribution d'eau et d'électricité.

La croissance des activités extractives a été de 11,2% en 2021 contre 36,9% en 2020, soit un recul de 25,7 points de pourcentage. Ce recul de la croissance s'explique par : (i) l'arrêt de la production de la bauxite par la société ALUFER ; (ii) la baisse de la production de l'or artisanale ; (iii) la baisse de la production de la bauxite de la CBG, en raison des travaux d'extension en cours de réalisation, et la baisse concomitante de la production de SMB et de CDM HENAN, à cause de la réduction de la demande des partenaires chinois.

Les activités de fabrication ont progressé de 2,8% en 2021 contre 2,5% en 2022. Cette progression est due à l'administration des vaccins contre la Covid-19 et la reprise des activités de transports qui a facilité l'approvisionnement en matières premières et l'exportation des produits finis et semi-finis.

Les activités de production de l'eau, de l'électricité et du gaz ont connu une hausse de 11,3% en 2021 contre 36,3% en 2020, soutenue par le bon fonctionnement des centrales thermiques et des barrages hydroélectriques.

Les activités de construction ont augmenté de 4,7% en 2021 contre 4,4% en 2020. Cette augmentation s'explique par : (i) la poursuite des travaux de construction des routes nationales Coyah- Mamou-Dabola (370 Km) et Coyah-Forécariah (74,6 Km) ; (ii) la poursuite de la construction de la voirie urbaine de Conakry dans les communes de Kaloum, Matam et Dixinn ; (iii) le démarrage des travaux de construction des échangeurs de Kagbélen et du Km 36, etc.

c) Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire qui a subi le plus les chocs de la covid-19 en 2020, est ressorti résilient en 2021 grâce aux effets induits des campagnes de vaccination contre la Covid-19 organisées par les autorités avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Ainsi, sa valeur ajoutée s'est située à 2,5% en 2021 contre un recul de 3,2% en 2020.

La valeur ajoutée des activités commerciales a connu une légère baisse de 1,3% en 2021 contre une contraction drastique de 14,1% en 2020, à cause des difficultés enregistrées dans l'approvisionnement des marchés en marchandises.

La croissance des services d'hôtellerie s'est établie à 2,5% en 2021 contre une baisse de 4,4% en 2020, grâce à la reprise de la clientèle dans les complexes hôteliers et à la réouverture des bars, salles de jeux et autres lieux de rassemblement.

Le taux de croissance des activités de transports a progressé de 2,7% en 2021 contre une baisse de 1,9% en 2020. Cette évolution s'explique par : (i) l'allègement des mesures de restriction de déplacements adoptées par la plupart des pays ; (ii) la levée des barrages à l'intérieur du pays par les nouvelles autorités ; et (iii) la remise en service du train Conakry Express.

Quant à la croissance des services de l'administration publique, elle a connu une légère augmentation de 5,6% en 2021 contre 5,1% en 2020, en lien avec la vaccination contre la Covid-19 des fonctionnaires et contractuels de l'Etat ainsi que les travailleurs du secteur privé.

Les activités des postes et télécommunications ont enregistré de nouveau un taux de croissance robuste de 18,2% en 2021 contre 16,8% en 2020. La robustesse de la croissance est due à l'octroi de la licence globale portant sur la technologie 4G et incluant aussi le renouvellement des licences pour la 2G et la 3G octroyées à MTN-Guinée. Elle s'explique également par l'amélioration de la connectivité et la réduction des tarifs d'interconnexion entre opérateurs qui sont passés de 200 à 100 francs guinéens.

Au niveau de la demande, la consommation finale a augmenté de 16,9% en 2021 contre 2,7% en 2020, suite à l'amélioration des revenus des

ménages. Les investissements ont enregistré une augmentation de 21,3% en 2021 contre une baisse de 2,2% en 2020.

Les importations de biens et services ont baissé de 0,5% en 2021 contre une augmentation de 14,4% en 2020. Quant aux exportations de biens et services, elles ont connu un ralentissement de 16,6% en 2021 contre 128,2% en 2020, en lien avec le ralentissement des activités extractives.

d) Taux d'inflation

Le taux d'inflation s'est établi à 12,6% en 2021 en moyenne annuelle contre 10,6% en 2020. En glissement annuel, il s'est situé à 12,5% en 2021 contre 10,7% en 2020. Cette évolution est imputable principalement à l'augmentation continue des prix des produits alimentaires frais, la viande, le poisson et les légumes et celui d'ameublement.

e) Echanges extérieurs

En 2021, le solde global des échanges extérieurs est ressorti de nouveau excédentaire, se situant à 5 062,8 millions de dollars US (0,3% du PIB), grâce à l'augmentation des exportations par rapport aux importations de biens. En effet, ces exportations se situent à 10 238,9 millions de dollars US en 2021 contre 8 907,3 millions de dollars US en 2020, soit une augmentation de 15%, soutenues par la production du secteur minier. Quant aux importations, elles se fixent à 4 187,4 millions de dollars US en 2021 contre 3 727,4 millions de dollars US en 2020, en lien avec la réouverture des frontières des pays partenaires.

f) Situation monétaire

La masse monétaire a progressé de 8,4%, pour s'établir à 40 581,5 Mds en 2021 contre 37 420,7 Mds en 2020. Cette évolution de la masse monétaire résulte de l'augmentation à la fois des actifs extérieurs et intérieurs nets.

Les actifs extérieurs nets ont augmenté de 20% pour se situer à 14 627,2 Mds en 2021 contre 12 186,7 Mds en 2020. Cette augmentation est tirée par les avoirs extérieurs nets de la Banque Centrale et des autres institutions de dépôts.

Quant aux actifs intérieurs nets, ils ont connu une légère hausse de 2,9%, se situant à 25 954,3 Mds en 2021, en lien avec la politique de désendettement de l'Etat qui a amélioré la Position Nette du Trésor (PNT) auprès du système bancaire. En effet, la PNT auprès du système bancaire s'est améliorée de 0,8% en 2021 par rapport à une détérioration de 22,6% en 2020.

I.3 Perspectives macroéconomiques à court et moyen termes

Les perspectives macroéconomiques sont favorables pour l'économie guinéenne pour la période 2022-2026. Elles s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route du Gouvernement de Transition et de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Covid-19 (SNLC).

Les projections macroéconomiques sont bâties sur les principales hypothèses :

- l'amélioration de la situation sociopolitique et du climat des affaires devraient être propices à la relance de l'activité économique ;
- les mesures prises par les autorités guinéennes pour lutter contre la Covid-19 seraient efficaces ;
- la pluviométrie serait abondante, répartie dans l'espace et dans le temps, accompagnée de l'impact des actions mises en œuvre dans le cadre du plan national de riposte ;
- l'appui des agriculteurs en intrants et produits phytosanitaires, ainsi que leur accompagnement technique devraient améliorer la productivité agricole ;
- la mise en place d'une filière de transformation industrielle de la bauxite pour produire l'alumine et l'aluminium devrait être effective ;
- le secteur minier continuerait de jouer un rôle majeur dans le système productif guinéen malgré la persistance de la Covid-19 et la guerre Russo ukrainienne ;
- l'effet produit par la crise Russo-ukrainienne sur le commerce mondial ;
- la poursuite des efforts entrepris dans le cadre de l'amélioration de l'approvisionnement des ménages en énergie permettrait de porter le taux d'accès à l'électricité, à environ 70% à l'horizon 2025 ;
- le renforcement et la modernisation des différents types d'infrastructures (routes, échangeurs, barrages, hôpitaux, écoles, etc.) devraient rendre l'économie plus compétitive;
- la poursuite des investissements dans le secteur des télécommunications permettrait de diversifier et de rehausser la qualité des services offerts aux citoyens et aux entreprises.

Au regard de ces hypothèses, la croissance économique selon l'optique offre, serait de 5,1% en 2022 contre 4,9% en 2021. Sur la période 2023-2026, elle se situerait à 6,1% en moyenne annuelle, soutenue par tous les secteurs économiques. Ainsi, les évolutions sectorielles se présentent comme suit :

a) Secteur primaire

La valeur ajoutée du secteur primaire devrait croître de 4,4% en 2022 contre 5,6% en 2021. De 2023 à 2026, elle devrait augmenter de 5,8% en moyenne annuelle grâce à la bonne tenue des activités agricole, d'élevage et de pêche soutenue par les programmes des investissements y afférents.

La croissance des activités agricoles serait de 4,6% en 2022 contre 6,2% en 2021. Sur la période 2023-2026, elle se situerait à 5,8% en moyenne annuelle. Cette évolution devrait s'expliquer par la distribution des intrants (semences,

engrais et produits phytosanitaires) aux paysans pour améliorer la productivité. L'accès au financement par les petites exploitations familiales.

Concernant le secteur de l'élevage, des actions concrètes seraient envisagées pour accroître la production animale et mettre aux normes les filières de production, de conservation et de distribution. Sa valeur ajoutée devrait enregistrer une hausse de 5,9% en 2022 et de 6,2% en moyenne annuelle entre 2023 et 2026.

Quant aux activités sylvicoles, elles devraient connaître une baisse de 1,2% en 2022 et une hausse de 1,8% en moyenne annuelle sur la période 2023-2026. Cette situation est consécutive à la réglementation des activités de coupe du bois.

Pour les activités de pêche, il est prévu un taux de croissance de 5,8% en 2022 et 7,4% en moyenne par an entre 2023 et 2026. Cette évolution s'expliquerait par la reprise des débarquements de la pêche maritime, en lien avec l'augmentation du nombre d'exploitants dans le secteur. A cela s'ajoute la poursuite de la réglementation du secteur et la lutte contre les activités illégales de pêche.

b) Secteur secondaire

Le taux de croissance du secteur secondaire devrait atteindre 7,7% en 2022 et 6,1% en moyenne annuelle sur la période 2023-2026. Cette évolution serait possible grâce au bon exploit du secteur minier, à l'accélération des activités de construction et à l'amélioration de l'énergie.

Les activités extractives devraient afficher un taux de croissance de 10,5% en 2022 et 7,4% en moyenne par an entre 2023 et 2026. Cette évolution résulterait de l'augmentation de la production bauxitique et aurifère à travers l'extension des infrastructures de production et la rentrée en production de nouvelles sociétés minières.

La valeur ajoutée des activités manufacturières augmenterait de 3,4% en 2022 et de 4% en moyenne annuelle sur la période 2023-2026, due au développement du tissu industriel du pays.

Les activités de construction enregistreraient une croissance de 3,9% en 2022 et 5,4% en moyenne annuelle entre 2023-2026. Cette évolution serait possible grâce à la poursuite, par le Gouvernement, d'un vaste programme de construction et de réhabilitation des routes, en vue d'améliorer la desserte intérieure et l'accès aux pays voisins.

Quant aux activités de production de l'eau et de l'électricité, elles devraient augmenter de 5,8% en 2022 et de 6,2% en moyenne annuelle sur la période 2023-2026. Cette augmentation serait en grande partie tirée par la production d'électricité à travers l'acquisition par le pays d'une capacité additionnelle de plus de 1000 mégawatts.

c) Secteur tertiaire

Les perspectives seraient favorables pour le secteur tertiaire qui enregistrerait une croissance de 3,4% en 2022 et 5,7% en moyenne par an entre 2023 et 2026. Cette performance résulterait de la reprise des activités au niveau de tous ses sous-secteurs au cours de la période.

Les activités commerciales devraient connaître, à court terme, une croissance de 1,5% en 2022 et sur le moyen terme une progression moyenne de 6,7% à l'horizon 2026. Cette évolution s'expliquerait par : (i) l'opérationnalisation de la CCIAG et du patronat ; (ii) la régulation du marché ; et (iii) la digitalisation du suivi des prix des produits de grande consommation, des stocks et des prévisions d'importation.

S'agissant de la croissance des activités des transports, elle devrait se situer sur le court terme, à 3,3% en 2022 avant de se fixer à 3,6% en moyenne annuelle entre 2023 et 2026. Ces objectifs devraient être atteints grâce à : (i) la création d'une plateforme de logistique à Kaghélén ; (ii) l'extension de l'Aéroport international Ahmed Sekou TOURE ; (iii) la poursuite de la mise aux normes du Port Autonome de Conakry (PAC) et de son extension ; (iv) la réhabilitation et la modernisation des 11 plateformes aéroportuaires du pays ; et (v) le renouvellement du parc national.

Concernant les services d'hôtellerie, ils devraient enregistrer une croissance de 3,2% en 2022 et 4,1% en moyenne annuelle sur la période 2023-2026. L'aboutissement de ces objectifs résulterait de : (i) l'amélioration de la clientèle dans les complexes hôteliers ; (ii) l'amélioration et la diversification de l'offre des pôles touristiques du pays.

Quant aux services des postes et télécommunications, ils connaîtraient sur le court terme un taux de croissance de 19,6% en 2022 et 9,4% en moyenne par an de 2022 à 2026. Cette performance s'expliquerait par : (i) le recours à la téléphonie et à l'internet pour le travail à distance pendant la période de confinement ; (ii) la poursuite des investissements dans les infrastructures digitales ; (iii) l'acquisition d'un deuxième câble sous-marin ; et (iv) la poursuite de la digitalisation des procédures administratives.

Les activités de l'administration publique connaîtraient un accroissement de 4,2% en 2022 et de 6,3% en moyenne par an entre 2023 et 2026. Ces objectifs devraient être atteints grâce à la poursuite de la digitalisation des procédures administratives qui augmenterait l'efficacité de l'administration guinéenne et l'adapter aux attentes des usagers du service public.

Du côté de la demande, la croissance économique serait tirée par toutes ses composantes. La consommation finale devrait croître de 2,2% en 2022 et de 8,5% en moyenne annuelle entre 2023 et 2026, en lien avec la hausse des revenus des ménages et la création d'emplois. Quant aux investissements, ils progresseraient de 9,7% en 2022 et de 6,4% en moyenne annuelle sur la période 2023-2026. Les investissements seraient soutenus notamment par la poursuite de la construction de la route nationale Coyah-Mamou-Dabola, des travaux de construction de la route nationale Coyah-Forécariah, de la

construction de l'échangeur de Kagbélen, la construction des échangeurs de Hamdallaye, ENCO 5, Bambéto.

Les importations de biens et services devraient reculer de 2% en 2022 avant d'augmenter fortement entre 2023 et 2026, sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. Quant aux exportations de biens et services, elles augmenteraient de 3,6% en 2022 et de 10,3% sur la période 2023-2026, grâce à la bonne tenue des activités extractives et manufacturières.

d) Taux d'inflation

Le taux d'inflation se fixerait en 2022 à 12,7% en moyenne annuelle et à 9,8% en 2024 avant de se situer à 8% en 2026. En glissement annuel, il se situerait à 13,5% en 2022 puis à 9,3% et 8,6% respectivement en 2022 et 2026. Le retour du taux d'inflation à un chiffre serait possible grâce à la poursuite de la mise en œuvre des politiques budgétaires, monétaires et structurelles relatives à la production vivrière et autres actions prévues dans les documents de stratégies nationales.

e) Echanges extérieurs

Le solde global de la balance des paiements serait excédentaire sur toute la période, grâce aux mobilisations des ressources financières extérieures par l'Administration publique.

Le compte des transactions courantes serait excédentaire de 14,3% du PIB en 2022 et 35,5% du PIB en 2026. Ces excédents proviendraient des soldes excédentaires des biens et du revenu secondaire. En effet, la balance des biens devrait passer de 6 489 millions de dollars US en 2022 à 7 922,9 millions de dollars US en 2026, avec une hausse des exportations plus forte que celle des importations. Les ventes extérieures devraient continuer de croître, en moyenne de 7,1% dans un contexte de fluctuation des cours du cacao et de sa production.

Quant aux importations, elles augmenteraient de 9,4% en moyenne sur la période, en raison des besoins en biens intermédiaires et d'équipement dans le cadre de la poursuite des activités inscrites dans la SNLC 2020-2022. De même, l'amélioration des revenus des populations, en liaison avec les créations d'emplois dans le contexte de la croissance économique, devrait induire des achats de produits alimentaires étrangers de plus en plus importants.

Le compte de capital devrait enregistrer des excédents de plus en plus importants sur la période, passant de 154,4 millions de dollars US en 2022 à 159,2 millions de dollar US en 2024 avant de se situer à 126,7 millions de dollars US en 2026. Cette évolution est en lien avec la poursuite des réceptions de dons projets par l'Administration publique.

Le compte financier se caractériserait par des entrées nettes de capitaux étrangers de 2022 à 2026. En effet, les investissements directs étrangers entrants devraient continuer de croître de 25,1% en moyenne sur la période,

en relation avec l'amélioration du climat des affaires ainsi que la poursuite des actions de promotion conduites par l'Etat à l'étranger.

f) Situation monétaire

Sur la période 2022-2026, la masse monétaire devrait se consolider de 13,8% en moyenne annuelle. Cette tendance serait soutenue par la hausse en moyenne par an de la monnaie en circulation de 15,7% et des dépôts de 12,4% au cours de la période. Au niveau des contreparties de la masse monétaire, les avoirs extérieurs nets se renforcerait, en passant de 23 393,6 Mds en 2022 à 45 537,7 Mds en 2026, soit une hausse de 26,5%. Cette hausse serait impulsée par les entrées de capitaux étrangers au titre du financement des projets de l'Administration publique. Quant aux avoirs intérieurs nets, ils devraient augmenter de 4,8% en moyenne annuelle entre 2022 et 2026, en liaison avec la progression des créances sur le secteur privé.

II. SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2021-2022

Exercice 2021

Rappel des principaux objectifs de la politique budgétaire

Les projections budgétaires révisées des recettes, des dépenses et du financement pour 2021 tablaient sur un taux de croissance économique de 5,2% du PIB, un taux d'inflation moyen de 10,9%, un taux de pression fiscale de 14% ainsi qu'un niveau de réserves de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) couvrant trois mois d'importations.

Contexte économique et budgétaire

L'exécution du budget 2021 est intervenue dans un contexte caractérisé par les principaux éléments suivants :

- L'élaboration et la mise en œuvre des contrats de performance avec les régies financières ;
- La poursuite de la riposte à la crise sanitaire mondiale liée au COVID-19¹ ;
- Le lancement de la campagne de recensement des contribuables ;
- Le lancement officiel du portail de paiement en ligne des impôts et taxes dénommés e-tax ;
- La qualification des dépenses publiques ;
- L'adoption de la LFR le 03 septembre 2021 ;
- Le gel de comptes de plusieurs entités publiques suite à la prise du pouvoir par le CNRD le 05 septembre 2021.

¹ Confère au rapport d'exécution 2021 du Comité COVID

II.1 Mobilisation des recettes à fin décembre 2021

Sur un objectif à fin décembre 2021 de 25 784 Mds, les recettes mobilisées se situent à 21 332,90 Mds, soit 82,74 %. La ventilation des recettes par catégorie se présente comme suit :

- recettes fiscales : 19 191,56 Mds (89,96% du total) ;
- dons, legs et fonds de concours : 970,66 Mds (4,55% du total) ;
- autres recettes : 1 170,68 Mds (5,49% du total).

Tableau 1 : Exécution globale des recettes à fin décembre 2021 (en Mds de GNF)

Libellés	LFR 2021 (1)	Réalisation (2)	Taux de réalisation (3=2/1)	Part dans le total général
1 - RECETTES FISCALES	23 303,83	19 191,56	82,35%	89,96%
2 - DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	1 698,00	970,66	57,16%	4,55%
3 - AUTRES RECETTES	782,17	1 170,68	149,67%	5,49%
TOTAL GENERAL	25 784,00	21 332,90	82,74%	100%

Sources : régies de recettes

II.2 La réalisation des recettes par régie

Sur un objectif à fin décembre 2021 de 24 086 Mds hors dons, les régies de recettes ont mobilisé un montant de 20 363,37 Mds, soit un taux de 83,56%.

Cette réalisation provient de la Direction Générale des Impôts pour 8 136,65 Mds (39,96%), de la Direction Générale des Douanes pour 10 515,17 Mds (51,64%) et de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour 1 711,55 Mds (8,41%).

Tableau 2 : situation des recettes par régie

Régies	LFR 2021	Réalisation	Taux
Direction Générale des Impôts	10 174,14	8 136,65	79,97%
Direction Générale des Douanes	12 392,14	10 515,17	84,85%
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	1 804,41	1 711,55	94,85%
Total	24 370,69	20 363,37	83,56%

Sources : DGI, DGD, DGTCP

II.3 Situation des Budgets d'Affectation Spéciale (BAS)

A fin décembre 2021, le décaissement de ressources en faveur des BAS s'est chiffré à 617,42 Mds contre 985,34 Mds prévus dans la loi de finances rectificative 2021, soit 62,66%. Ce décaissement concerne :

- l'ANAFIC pour 457,99 Mds,
- le FODECCON pour 158,56 Mds et ;
- le FCE pour 0,87 Mds.

II.4 Exécution des dépenses

L'exécution des dépenses y compris FINEX au 31 décembre 2021 se chiffre à 18 416,65 Mds pour une prévision en LFR de 29 445,13 Mds correspondant à

un taux de réalisation de 62,55%. Cette exécution comparée à celle de 2020 (15 558,67 Mds) enregistre une amélioration de 2 857,98 Mds.

Les dépenses engagées ont atteint 19 466,33 Mds dont 83,16% de ce montant a été payé.

Les dépenses budgétaires payées hors financement extérieur atteignent 16 188,68 Mds, soit 69,94% de la prévision en LFR (23 147,59 Mds). Elles correspondent à des dépenses courantes pour 15 560,89 Mds (96,12%) et des dépenses d'investissement pour 627,80 Mds (3,88%).

Sur la base des prises en charge comptable, les dépenses y compris FINEX se chiffrent à 24 062,15 Mds.

Tableau 3 : exécution des dépenses par titre au 31 décembre 2021

Libellés	LFR 2021	Modifications	Crédits Actuels	Plan d'Engagement	Engagements		Paiements	
					Montant	Tx 2021	Montant	Tx 2021
Charges financières de la dette	1 153,06	0,00	1 153,06	965,59	785,39	68,11%	1 272,66	110,37%
Dépenses de personnel	7 468,74	94,68	7 563,41	6 939,55	7 006,45	93,81%	7 017,08	93,95%
Dépenses de biens et services	3 637,06	-14,83	3 622,22	3 204,98	2 916,60	80,19%	1 976,74	54,35%
Dépenses de transfert	7 319,71	2 794,39	10 114,11	5 497,20	7 708,33	105,31 %	5 294,41	72,33%
Dépenses d'Investissement	3 569,02	622,12	4 191,14	2 954,48	1 049,56	29,41%	627,80	17,59%
Finex	6 297,54	-	-	-	-	-	2 227,97	35,38%
TOTAL	29 445,13	3 496,35	26 643,94	19 561,80	19 466,33	84,10%	18 416,65	62,55%

II.5 Analyse des dépenses par titre

Dépenses courantes

Sur un objectif de 19 578,57 Mds prévu en LFR, les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 15 560,89 Mds, soit un taux de 79,48%. Ce niveau d'exécution se décline comme suit par titre :

a) Charges financières de la dette

Sur une prévision en LFR de 1 153,06 Mds, les charges financières de la dette ont été payées à hauteur de 1 272,66 Mds, soit 110,37 %.

b) Dépenses de personnel

Il a été payé un montant de 7 017,08 Mds, soit 93,95% de la prévision de 7 468,74 Mds de la LFR 2021.

Sur la base des prises en charge comptable, ces dépenses de personnel ont été exécutées à hauteur de 7 190,42 Mds. La différence constitue des arriérés.

c) Dépenses de biens et services

Sur un objectif de la LFR de 3 637,06 Mds, il a été exécuté un montant de 1 976,74 Mds, soit un taux de 54,35%.

d) Dépenses de transfert

Les dépenses de transferts ont été exécutées à hauteur de 5 294,41 Mds sur un objectif de la LFR de 7 319,71 Mds, soit un taux de 72,33 %.

Sur la base des prises en charge comptable, les dépenses de transferts se sont établies à 7 801,12 Mds dont 2 293,74 Mds exécutés en faveur de la Société d'Electricité de Guinée (EDG). Par ailleurs, les dépenses engagées de la période se chiffrent à 7 708,33 Mds (4,61% du PIB).

e) Dépenses d'investissement

L'exécution à fin décembre des dépenses d'investissement public y compris FINEX, se chiffre à 2 855,76 Mds contre une prévision de 9 866,56 Mds, soit un taux de 28,94%. Cette exécution concerne les dépenses d'investissement sur ressources propres pour 627,80 Mds (21,98%) et les dépenses sur financement extérieur pour 2 227,97 Mds (78,02%).

II.6 Soldes Budgétaires à fin décembre 2021

a) Solde de base

Le solde de base à fin décembre 2021, se chiffre à -1 184,19 Mds (-0,71% du PIB) contre un objectif plancher de 1 532,69 Mds (0,93% du PIB). L'écart se solde par une baisse de 2 716,88 Mds.

b) Solde net de gestion

Le solde net de gestion s'est établi à 959,98 Mds contre un objectif de la LFR de -3 535 Mds. Il permet de couvrir partiellement les investissements à hauteur de 3 700,35 Mds, ce qui dégage un besoin de financement de 2 740,37 Mds.

II.7 Opérations de financement

Le solde budgétaire ainsi obtenu a été financé par des ressources de financement d'un montant de 22 202,70 Mds contre des charges de financement de 19 453,29 Mds.

a) Situation des ressources de financement

Les ressources de financement de la période se chiffrent à 22 202,70 Mds contre 8 372,83 Mds prévus dans la LFR 2021.

Les ressources mobilisées se décomposent en :

- solde budgétaire (4 729,77 Mds) ;
- emprunts de 12 501,12 Mds (dont emprunts intérieurs pour 10 132,97 Mds et en emprunts extérieurs pour 2 097,35 Mds) ;

- dépôt sur les comptes des correspondants du trésor (4 513,05 Mds) ;
- remboursement de prêts accordés (427,33 Mds) et en autre remboursement de prêts (31,09 Mds).

En ce qui concerne les emprunts intérieurs, ils sont constitués essentiellement des souscriptions aux bons du trésor.

b) Situation des charges de financement

Les charges de financement se chiffrent à 19 453,29 Mds contre 4 837,82 Mds prévus au 31 décembre 2021. Cette exécution concerne le solde budgétaire négatif pour 1 630,79 Mds, le remboursement du capital des emprunts pour 12 647,29 Mds, les retraits sur les comptes des correspondants du trésor pour 4 674,40 Mds, les prêts accordés pour 467,59 Mds et autres prêts et avances accordés pour 33,21 Mds.

En ce qui concerne le remboursement du capital des emprunts, il se décompose en remboursement du capital des emprunts intérieurs pour 12 047,63 Mds et le remboursement du capital des emprunts extérieurs pour 599,67 Mds.

II.8 Exécution du Budget au premier trimestre 2022

a) Réalisation des recettes à fin mars 2022

L'exécution globale des recettes du budget de l'Etat à fin mars 2022 se chiffre à 5 574,47 Mds sur une prévision en LFI de 25 160,34 Mds, soit un taux de 22,16%.

Les recettes ainsi mobilisées se répartissent en recettes fiscales pour 4 574,32 Mds (82,06%), en dons, legs et fonds de concours pour 113,63 Mds (2,04%) et les autres recettes pour 886,52 Mds (15,90%).

Tableau 4 : Réalisation des recettes à fin mars 2022 (en Mds de GNF)

Libellés	Situation à fin mars 2022					
	LFI 2022 (1)	Objectifs Trimestriels (2)	Réalisation (3)	Taux (4 = 3/1)	Part (a)	Projection de Sortie 2022
1 RECETTES FISCALES	23 303,83	5 973,57	4 574,32	19,63%	82,06%	20 084
2 DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	1 074,34	268,58	113,63	10,58%	2,04%	1 448,83
3 AUTRES RECETTES	782,17	116,17	886,52	113,34%	15,90%	1 511,69
Total général	25 160,34	6 358,32	5 574,47	22,16%	100,00%	23 044,55

Sources : régies de recettes

b) La réalisation des recettes par régie

Sur un objectif à fin mars 2022 de 6 089,74 Mds, les régies financières ont mobilisé un montant de 5 495,16 Mds, soit un taux de réalisation de 90,24%.

Cette réalisation provient de la Direction Générale des Douanes pour 2 452,25 Mds (44,63%), de la Direction Générale des Impôts pour 2 016,39 Mds (36,69%) et de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour 1 026,52 Mds (18,68%).

Tableau 5 : situation des recettes par régie

Régies	LFI 2022 (1)	Objectifs Trimestriels (2)	Réalisations (3)	Taux 4 = (3/1)	Projection de Sortie 2022
Direction Générale des Impôts	11 161,07	2 334,25	2 016,39	18,07%	11 365
Direction Générale des Douanes	12 392,14	3 454,62	2 452,25	19,79%	10 190,25
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	1 804,41	300,87	1 026,52	56,89%	2 014,03
Total	25 357,62	6 089,74	5 495,16	21,67%	23 569,28

Sources : DGI, DGD, DGTCP

II.9 Exécution des dépenses à fin mars 2022

L'exécution globale des dépenses y compris FINEX, à fin mars 2022 se chiffre à 2 626,55 Mds contre une prévision annuelle de 26 486,43 Mds, soit un taux de 8,47%.

Cette exécution rapportée aux objectifs du plan d'engagement fixés à 5 718,66 Mds est de 45,93%. Comparée à celle du premier trimestre 2021 avec un taux d'exécution de 84,46%, elle enregistre une contreperformance de 38,53 points de pourcentage.

Sur les dépenses engagées à hauteur de 3 481,50 Mds, 75,44% ont fait l'objet de paiement.

Les dépenses budgétaires payées hors financement extérieur sont de 2 242,60 Mds. Elles se décomposent en dépenses courantes pour 2 110,28 Mds (94,10%) et en dépenses d'investissement pour 132,32 Mds (5,90%).

Sur la base des prises en charge comptables, les dépenses y compris FINEX se chiffrent à 4 132,24 Mds.

Tableau 6 : Exécution globale/grande nature et phase de la dépense hors FINEX à fin mars 2022

Libellés	LFI (1)	Plan d'Engagement (2)	Engagement (3)	Paiements (4)	Taux (5=4/1)	Projection de sortie fin décembre
Charges Financières de la Dette	1 267,37	304,94	141,6	201,71	15,92%	1 520,74
Dépenses de Personnel	6 842,93	1 643,49	1 612,40	1 523,97	22,27%	7 239,30

Dépenses de Biens Et Services	3 443,01	794,83	270,42	58,1	1,69%	3 474,41
Dépenses de Transfert	8 021,46	1 877,76	1 301,94	326,51	4,07%	9 204,80
Dépenses d'Investissement	6 911,66	1 097,64	155,14	132,32	1,91%	8 684,04
TOTAL	26 486,43	5 718,66	3 481,50	2 242,60	8,47%	30 123,29

Sources : DGB, DNSI

II.10 Analyse des dépenses par titre

Dépenses courantes

Sur une prévision annuelle de 19 574,77Mds, les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 2 110,28 Mds, soit un taux de paiement de 10,78%. Ce niveau d'exécution se décline par titre comme suit :

a) Charges financières de la dette

Les charges financières de la dette ont été payées à hauteur de 201,74 Mds, soit 66,16 % sur une prévision de 1 267,37 Mds en LFI 2022.

Sur base prise en charge comptable, elles se sont situées à 141,60 Mds et se répartissent en intérêt de la dette intérieure pour 28,64 Mds et en intérêt de la dette extérieure pour 112,96 Mds.

L'exécution des intérêts de la dette intérieure porte exclusivement sur les découverts exceptionnels.

b) Dépenses de personnel

En termes de paiement, les dépenses de personnel ont été exécutées à hauteur de 1 523,97 Mds sur une prévision annuelle de 6 842,93 Mds, soit un taux de 22,27%. Cette exécution porte sur :

- a) les salaires et traitement en espèces pour.....1 403,79 Mds ;
- b) les salaires et traitement en nature pour120,18 Mds.

L'écart qui se dégage entre les prises en charge comptable et les paiements est de 24,46 Mds.

c) Dépenses de biens et services

Sur un objectif annuel de 3443,01 Mds, un montant de 58,10 Mds a été payé au titre des dépenses de biens et services, soit un taux d'exécution de 1,69%.

Les prises en charge comptable des dépenses de biens et services se situent à 236,53 Mds.

d) Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert ont été payées à hauteur de 326,51 Mds sur une prévision annuelle de 8 021,46 Mds, soit un taux d'exécution de 4,07%.

Sur base prise en charge comptable, les dépenses de transfert se sont établies à 1 132,99 Mds dont 738,38 Mds en faveur de la Société d'Électricité de Guinée (EDG).

Par ailleurs, les dépenses engagées de la période se chiffrent à 1 301,94 Mds (0,78% du PIB).

e) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement public y compris FINEX ont été payées à hauteur de 516,27 Mds contre une prévision annuelle de 6 911,66 Mds, soit un taux de 7,47%. Cette exécution concerne les dépenses d'investissement sur ressources propres pour 132,32 Mds (25,63%) et les dépenses sur financement extérieur pour 383,95 Mds (74,37%).

A fin mars 2022, le montant cumulé des engagements des dépenses d'investissement sur ressources propres se chiffre à 159,1 Mds sur un objectif du plan d'engagement de la période de 1 097,64 Mds, soit un taux d'exécution de 85,29%.

II.11 SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS

A fin mai 2022, les prises de participation ont été exécutées à hauteur de 64,11 Mds sur une prévision annuelle de 189,25 Mds, soit un taux d'exécution de 33,88%. Ces dépenses concernent :

- le paiement de la première annuité de souscriptions de l'Etat à la septième Augmentation Générale du Capital (AGC-VII) de la Banque Africaine de Développement pour 1,39 Md ;
- le paiement de la onzième annuité de souscriptions à la sixième Augmentation Générale du Capital (AGC-VI) de la Banque Africaine de Développement pour 10,77 Mds ;
- la libération de la deuxième tranche du capital social de la Pharmacie Centrale de Guinée (PCG) pour 51,96 Mds ;

Ces prises de participation ont été légèrement revues à la hausse dans les projections à fin décembre 2022 par rapport à la prévision initiale en passant de 189,25 Mds à 191,57 Mds, soit une augmentation de 2,32 Mds.

S'agissant des dividendes, ils ont été mobilisés à hauteur de 213,4 Mds sur une prévision initiale de 885,9 Mds, soit un taux de réalisation de 24,09%. Ce niveau de réalisation est porté par la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) pour 199,9 Mds, la SOGIPAMI pour 9 Mds et la Société Navale de Guinée pour 4,5 Mds.

a) Projection des dividendes

Sur la période 2023-2025, les dividendes sont projetés pour 2 829,26 Mds dont 888,13 Mds pour 2023, 940,17 Mds en 2024 et 1 000,96 Mds en 2025, soit un taux de progression moyen de 6,60% sur la période. Le tableau ci-après présente les projections des dividendes par nature et par secteur.

Tableau 7 : Projection des dividendes 2023-2025

Entités	Dividendes versés en 2021	Dividendes attendus en 2022	Projection dividendes 2023	Projection dividendes 2024	Projection dividendes 2025	Total Général (2023-2025)
I- Sociétés financières	14,91	15,68	16,50	17,36	18,26	52,11
VISTA-GUI	3,77	3,96	4,17	4,39	4,61	13,17
Banque Populaire Marocco Guinéenne	10,13	10,66	11,21	11,79	12,41	35,42
Union Guinéenne d'Assurance et de réassurance	1,01	1,06	1,12	1,17	1,24	3,53
II- Sociétés non financières	770,19	810,60	871,63	922,81	982,70	2 777,15
Secteur des mines	386,86	407,34	440,91	467,92	496,21	1 405,04
Secteur des Transports	43,38	45,64	51,01	55,01	60,14	166,16
Secteur de l'Hydraulique	14,81	15,58	16,39	17,24	18,14	51,78
Secteur de l'Energie	300,77	316,41	334,36	352,17	371,88	1 058,42
Secteur des télécoms	12,18	12,81	13,47	14,18	15,91	43,56
Secteur Agricole					2,00	2,00
Secteur Commercial			2,00	2,10	3,00	7,10
Secteur Industriel	5,33	5,60	5,89	6,20	7,02	19,12
Secteur des Jeux	2,09	2,20	2,31	2,43	2,56	7,30
Secteur Santé	4,77	5,02	5,28	5,55	5,84	16,66
TOTAL GENERAL	785,09	826,28	888,13	940,17	1 000,96	2 829,26

Pour les sociétés financières, regroupant les banques, les assurances et établissements de crédits, les dividendes projetés se chiffrent à 52,11 Mds pour la période 2023-2025, soit 1,84% du total projeté de 2 829,26 Mds. Ils proviennent principalement de la Banque Populaire Maroco Guinéenne (BPMG) pour 35,42 Mds, la VISTA-GUI pour 13,17 Mds et de l'Union Guinéenne d'Assurance et Réassurance pour 3,53 Mds.

Concernant les sociétés non financières, leur contribution au titre des dividendes est projetée à hauteur de 2 777,15 Mds, soit 98,16% du total. La part du secteur des mines représente 50,59%, elle provient essentiellement de la Compagnie de Bauxite de Guinée (CBG) pour 882,58 Mds, de la Société Aurifère de Guinée (SAG) pour 389,60 Mds, de la Société Minière de Boké (SMB) pour 41,46 Mds.

Pour le secteur de l'énergie, la part représente 38,11% et provient de l'Electricité de Guinée (EDG) pour 208,90 Mds, la Société Guinéenne des Hydrocarbures pour 6 Mds, ainsi que la Société de Gestion de Kaléta (SOGEKA) pour 842,52 Mds et la Société de Gestion de Souapiti (SOGES) pour 1 Md dans le cadre de l'exploitation des barrages hydroélectriques.

S'agissant des secteurs de l'Hydraulique, de l'Industrie, de la Santé, du Commerce et de l'Agriculture, leurs parts sont respectivement de 1,86%, 0,69%, 0,60%, 0,26% et 0,07%.

Quant au secteur des transports, sa part est de 5,98% et les principaux contributeurs restent le Conseil Guinéen des Chargeurs (CGC) pour 89,32 Mds, la Société Navale de Guinée (SNG) pour 13,50 Mds, le Port Autonome de Conakry (PAC) pour 34,45 Mds et la Société de Gestion de l'Aéroport de Conakry (SOGEAC) pour 15,91 Mds.

En ce qui concerne le secteur des télécoms, il représente 1,57% et est attendu de la Société des Gestion et d'Exploitation du Backbone (SOGEB), de la Guinéenne de Large Bande (GUILAB) et de l'Office de Poste Guinéenne (OPG).

b) Prises de participation

A fin décembre 2022, les prises de participation sont réévaluées à 191,57 Mds dont 139,32 Mds pour les sociétés financières internationales et 52,25 Mds pour les autres sociétés du portefeuille.

Quant aux projections sur la période 2023-2025, elles se chiffrent à 658,78 Mds dont 410,69 Mds (62,34%) dans les institutions financières internationales et 248,09 Mds (34,66%) dans les autres sociétés du portefeuille de l'Etat. Le tableau ci-dessous retrace les prises de participations de l'Etat sur la période sus indiquée par Institutions financières et sociétés du portefeuille de l'Etat.

Tableau 8 : Projection des prises de participation sur la période 2023-2025

Institutions et Sociétés	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Total général (2023-2025)	Unité monétaire	Montant en GNF (Mds)
Institutions financières internationales	139,32	136,90	136,90	136,90	410,69	GNF	410,69
BIRD	123 0477	123 0477	9 843 816	1 230 477	12 304 770	USD	31,78
SFI	887 500	887 500	887 500	887 500	2 662 500	UC	30,82
BSIC	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000	EUROS	54,64
BAD	3 700 000	3 700 000	37 00 000	3 700 000	11 100 000	USD	95,57
SGI	4 000 000	4 250 000	42 50 000	4 250 000	12 750 000	USD	109,78
BID	200 000	200 000	200 000	200 000	600 000	USD	5,17
AFRICA 50	2 000 000	1 875 000	1 875 000	1 875 000	5 625 000	USD	48,43
AIIB	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	USD	25,83
SOGEOH	500 000	255 000	255 000	255 000	765 000	USD	6,59
OMVG	150 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	150 000 000	FCFA	2,08
Sociétés du portefeuille	52,25	89,75	93,09	65,25	248,09	GNF	248,09

Total général	191,57	226,65	229,99	202,15	658,78	GNF	658,78
----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	------------	---------------

Cette projection des prises de participation est bâtie sur les engagements que l'Etat a pris auprès des institutions financières internationales sur la base des résolutions adoptées lors des conseils d'administration et assemblées générales relatifs à l'augmentation du capital d'une part et la libération au moins du quart du capital par l'Etat pour permettre la constitution effective de certaines sociétés du portefeuille, d'autre part.

Au niveau des institutions financières, les prises de participations de l'Etat concernent essentiellement la Société Guinéenne d'Investissements et la Banque Africaine de Développement respectivement pour 26,73% et 23,27% du total sur la période.

Pour les sociétés du portefeuille de l'Etat, les prises de participations augmentent en 2023 et 2024 compte tenu du retard pris par l'Etat dans le versement de ses parts sociales. Pour 2025, les prises de participation diminuent en raison de la libération du capital de certaines d'entre elles et le paiement de la part de l'Etat dans les sociétés à participation publique.

III. CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2023-2025

Le cadrage budgétaire 2023-2025 obéit aux dispositions de la Loi Organique Relative aux Lois de Finances et traduit les objectifs de politiques publiques prônés par les autorités de la transition, notamment l'amélioration de la gestion des finances publiques qui doit être davantage guidée par la sincérité budgétaire dans la programmation budgétaire tant en ressources qu'en dépenses.

Les objectifs de ce cadrage budgétaire tiennent également compte des orientations contenues dans la feuille de route présentée par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Ce cadrage budgétaire tire ses hypothèses du cadrage macroéconomique² et prend en compte les résultats de l'activité économique du pays en 2021, les contrats de performance signés avec les régies de recettes ainsi que les perspectives macroéconomiques de la période 2023-2025. Les variables

²Cadrage macroéconomique du MEFP

fondamentales sont le taux de croissance du Produit Intérieur Brut, le taux de change du dollar, le taux d'inflation, le volume des importations de biens et services et le volume de production minière.

Les principales hypothèses retenues pour le présent cadrage budgétaire se résument comme suit :

- Réaliser un taux de croissance du PIB de 5,6% en 2023 ; 6,2% en 2024 et 2025 ;
- Ramener le taux d'inflation (moyenne annuelle) à 10,2% en 2023 ; 9,8% en 2024 et 8,2% en 2025 ;
- Réaliser un taux de pression fiscale de 13,9% en 2023 ; 14,0% en 2024 et 13,9% en 2025 ;
- Stabiliser le taux de change à 9 751 GNF pour 1 Dollar en 2023 ; 9 749 en 2024 et 9 745 en 2025.

III.1 Evolution des agrégats budgétaires sur la période

Sur la base des hypothèses susmentionnées, les recettes devront croître de 27,8% en 2023 ; 14,6% en 2024 et 15,8% en 2025 avec une moyenne de progression annuelle de 19,14%.

Ce niveau d'accroissement part des objectifs des contrats de performance conclus avec les régies de recettes.

Les dépenses budgétaires évolueront dans les proportions suivantes : 10,7% en 2023 ; 7,5% en 2024 et 30,0% en 2025, soit un taux annuel moyen de 16,0% sur la période.

a) Recettes

Les recettes du budget de l'Etat projetées sur la période 2023-2025 se chiffrent à 102 534,02 Mds et sont constituées de 82,71% de recettes fiscales, 13,07% de Dons et 4,22% d'autres recettes.

Tableau 9 : Projections des recettes par nature

Libellés	LFI 2022	PLFR 2022	Projection 2023	Projection 2024	Projection 2025	Total projection (2023-2025)
RECETTES FISCALES	23 102,85	20 084,03	25 395,77	28 312,75	31 098,19	84 806,71
DONS	292,97	1 448,83	2 949,15	4 037,95	6 411,67	13 398,77
AUTRES RECETTES	1 147,01	1 511,69	1 297,63	1 442,22	1 588,69	4 328,54
TOTAL	24 542,83	23 044,55	29 642,55	33 792,92	39 098,56	102 534,02

Source : DGB, régies de recettes

- Recettes fiscales :

Les recettes fiscales sont projetées à 25 395,77 Mds en 2023 ; 28 312,75 Mds en 2024 et 31 098,19 Mds en 2025, soit un total de 84 806,71 Mds sur les trois

(3) ans. Elles enregistrent respectivement un taux d'accroissement annuel de 26,45% en 2023, 11,49% en 2024 et 9,84% en 2025 avec une progression moyenne de 15,92% pour la période.

Tableau 10 : Projection des recettes fiscales par catégorie

Libellé	LFI 2022	PLFR 2022	Projection 2023	Projection 2024	Projection 2025	2023-2025
IMPÔTS SUR LES REVENUS, LES BENEFICES ET GAINS EN CAPITAL	5 795,58	5 601,85	6 553,85	7 356,05	8 245,39	22 155,29
IMPÔTS SUR LES SALAIRES ET LA MAIN D'ŒUVRE	232,87	280	314,8	353,34	396,05	1 064,19
IMPÔTS SUR LE PATRIMOINE	118,59	73,44	82,57	92,67	103,88	279,12
IMPÔTS SUR LES BIENS ET SERVICES	11 829,28	9 475,04	13 038,20	14 539,43	15 874,61	43 452,24
IMPÔTS SUR LE COMMERCE EXTERIEUR ET LES TRANSACTIONS INTERNATIONALES	5 949,78	4 584,94	5 329,06	5 884,50	6 381,02	17 594,58
AUTRES RECETTES FISCALES	58,91	68,75	77,29	86,76	97,24	261,29
RECETTES FISCALES	23 985,01	20 084,02	25 395,77	28 312,75	31 098,19	84 806,71

Source : DGI/DGD

Sur la période, les impôts sur les biens et services représentent 51,24% des recettes fiscales, les impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital contribuent pour 26,12%. Quant aux impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales, ils représentent 20,75%.

Il convient de noter que le taux de pression fiscale moyen du cadrage budgétaire 2023-2025 est de 13,94% contre 20% requis dans le cadre des critères de convergence de la CEDEAO pour le financement du développement.

- Dons

Pour les trois prochaines années, les dons sont projetés à hauteur de 13 398,77 Mds dont 206 Mds en appui budgétaire et 13 192,76 Mds en Dons projets et programmes. Les montants attendus sont respectivement de 2 949,15 Mds en 2023, 4 037,95 Mds en 2024 et 6 411,67 Mds en 2025.

Tableau 11 : Evolution des dons de 2023 à 2025

Libellés	PLFR 2022	Projection 2023	Projection 2024	Projection 2025	Total projection (2023-2025)
Total Dons	1 448,00	2 949,15	4 037,95	6 411,67	13 398,77
Dons appui budgétaire	443,00	183,00	23,01	0,00	206,01

Dons projets et programmes	1 005,00	2 766,15	4 014,94	6 411,67	13 192,76
----------------------------	----------	----------	----------	----------	-----------

Source : DGB/DNIPSIG

- Autres recettes

Pour la période 2023-2025, les autres recettes sont estimées à 4 328,54 Mds dont 1 297,63 Mds en 2023, 1 442,22 Mds en 2024 et 1 588,69 Mds en 2025. Pour l'année 2023, les autres recettes baissent de 14,16% par rapport à la projection révisée 2022. Les projections de la période sont essentiellement constituées des revenus de la propriété pour 3 455,28 Mds (79,83%) et de la vente de biens et services pour 734,10 Mds (16,96%). Leur part dans la masse globale des recettes se situe à 4,22% sur les 3 années.

Tableau 12 : Projection des autres recettes pour la période 2023-2025

Libellé	LFI 2022	PLFR 2022	Projection 2023	Projection 2024	Projection 2025	2023-2025
REVENU DE LA PROPRIETE	964,53	690,73	1 017,42	1 151,76	1 286,10	3 455,28
VENTE DE BIENS ET SERVICES	150,55	131,64	234,48	244,70	254,92	734,10
AMENDES, PENALITES ET CONFISCATIONS	1,75	-	3,66	1,86	1,94	7,46
RECETTES DIVERSES	30,18	689,32	42,06	43,90	45,74	131,70
Total Général	1 147,01	1 511,69	1 297,63	1 442,22	1 588,69	4 328,54

Source : Cadrage DGB

b) Projections des recettes par régie financière

Pour la période 2023-2025, les projections des recettes pour les trois (3) régies financières s'élèvent à 89 710,2 Mds, avec un taux d'accroissement moyen de 11,7%. Sur la période, les contributions respectives sont de 44,47% pour la Direction Générale des Douanes, 48,15% pour la Direction Générale des Impôts et 7,38% pour la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Tableau 13 : Projections des régies financières 2023-2025

Libellé	LFI 2022	PLFR 2022	Projection 2023	Projection 2024	Projection 2025	2023-2025
DGI	11 365,20	11 365,00	12 777,67	14 341,66	16 075,56	43 194,89
DGD	12 975,75	10 190,25	12 106,99	13 396,79	14 387,23	39 891,00
DGTCP	1 814,03	2 014,03	2 023,44	2 208,02	2 392,59	6 624,05
TOTAL REGIES	26 154,98	23 569,28	26 908,10	29 946,46	32 855,38	89 709,94

Sources : DGI, DGD, DGTCP

- Direction Générale des Impôts (DGI)

Les recettes projetées par la Direction Générale des Impôts sont chiffrées globalement à 43 194,89 Mds dont 12 777,67 Mds en 2023, 14 341,66 Mds en

2024 et 16 075,56 Mds en 2025, soit un taux d'accroissement moyen de 12% sur la période.

Tableau 14 : Tableau : Recettes de la DGI 2023-2025

libellé	LFI 2022	PLFR 2022	Projection 2023	Projection 2024	Projection 2025	2023-2025
Impôts sur les rev. des pers. physiques	1 832,71	1 832,71	2 060,51	2 312,72	2 592,33	6 965,56
Impôts sur les bénéfices des Sociétés et autres entreprises	2 493,11	2 493,11	2 803,01	3 146,09	3 526,46	9 475,56
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	280,36	280,36	315,21	353,79	396,57	1 065,57
Impôts sur la propriété immobilière	36,93	36,93	41,52	46,60	52,23	140,35
Impôts sur les mutations d'immeuble et meubles, de jouissance, d'autres documents et actes	36,51	36,51	41,05	46,08	51,65	138,78
Impôts généraux sur les biens et services	3 049,18	3 049,18	3 428,19	3 847,80	4 313,00	11 588,99
Surtaxe fiscale	51,50	51,50	57,90	64,99	72,85	195,74
Impôts sur les services déterminés	457,59	457,59	514,46	577,43	647,24	1 739,13
Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	1 516,17	1 516,17	1 704,63	1 913,28	2 144,59	5 762,50
Taxes sur la Téléphonie	1 542,20	1 542,20	1 733,89	1 946,12	2 181,41	5 861,42
Autres recettes fiscales à la charge exclusive des entreprises	68,75	68,75	77,29	86,76	97,24	261,29
TOTAL GENERAL	11 365,00	11 365,00	12 777,66	14 341,66	16 075,57	43 194,89

Sources : DGI

Les recettes projetées par la DGI sur la période portent essentiellement sur les impôts généraux sur les biens et services (26,83%), les Impôts sur les bénéfices des Sociétés et autres entreprises (21,94%), les impôts sur les revenus des personnes physiques (16,13%), la Taxe sur la Consommation téléphonique (TCT) (13,57%), les Taxes sur l'utilisation ou l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer les activités (13,34%) et impôts sur les services déterminés (4,03%).

- Direction Générale des Douanes (DGD)

Les projections de recettes de la Direction Générale des Douanes se chiffrent respectivement à 12 106,99 Mds en 2023, 13 396,79 Mds en 2024 et 14 387,23 Mds en 2025, soit un montant total de 39 891 Mds sur la période. Par rapport à la projection de sortie 2022, l'accroissement des recettes douanières est de 18,81% en 2023. Pour les années 2024 et 2025, l'accroissement moyen sur la période est de 12,29%.

Les recettes de la DGD se décomposent, par grande rubrique, suivant le tableau ci-après :

Tableau 15 : Projection des recettes par la DGD sur la période

Libellés	LFI 2022	PLFR 2022	PROJECTIONS 2023	PROJECTIONS 2024	PROJECTIONS 2025	2023-2025
Produits pétroliers	3 687,14	3 287,14	3 603,70	3 880,47	4 178,49	11 662,66
Produits miniers	1 914,30	1 942,80	2 092,00	2 252,67	2 425,67	6 770,35
Autres produits	7 374,31	4 960,31	6 411,28	7 263,65	7 783,06	21 458,00
TOTAL GENERAL	12 975,75	10 190,25	12 106,99	13 396,79	14 387,23	39 891,00

Source : DGD

Dans la projection de mobilisation des ressources de la DGD, les impôts et taxes sur les produits pétroliers représentent 29,24% et pour les produits miniers 16,97%. Quant aux autres produits, ils contribuent à hauteur de 53,79%.

- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)

Les recettes projetées sur la période se chiffrent à 6 624,05 Mds dont 2 023,44 Mds en 2023, soit un taux d'accroissement de 0,47% par rapport à la projection de sortie 2022. Sur la période 2023-2025, les contributions essentielles aux recettes collectées par la DGTCP se chiffrent respectivement à 2 023,44 Mds, 2 208,01 Mds et 2 392,59 Mds.

Tableau 16 : Projection des recettes par la DGTCP sur la période

Libellés	LFI 2021	PLFR2022	Projections 2023	Projections 2024	Projections 2025	Projections 2023-2025	Part
Total DGTCP	1 815,01	2 014,06	2 023,44	2 208,01	2 392,59	6 624,04	100,00%
14 IMPÔTS SUR LES BIENS ET SERVI	668,00	502,37	725,81	765,79	803,89	2 295,50	34,65%
13 AUTRES RECETTES	1 147,01	1 511,69	1 297,63	1 442,22	1 588,70	4 328,54	65,35%
31 revenu de la propriété	964,53	690,73	1 017,42	1 151,76	1 286,10	3 455,28	79,83%
32 vente de biens et services	150,55	131,64	234,48	244,70	254,92	734,10	16,96%
33 amendes, pénalités et confis	1,75		3,66	1,86	1,94	7,46	0,17%
35 recettes diverses	30,18	689,32	42,06	43,90	45,74	131,70	3,04%

Sources : DGTCP

c) Les recettes minières

Les recettes minières sont projetées sur la période à 14 853,01 Mds dont 14 818,02 Mds en recettes fiscales minières et 34,98 Mds en recettes minières non-fiscales. Elles représentent 18,23% des recettes fiscales de la période. Elles sont principalement constituées du droit fiscal à la sortie (45,6%), de la taxe minière à l'extraction (33,8%), des impôts sur les sociétés minières (12,1%) et de la taxe sur les produits miniers (8,3%).

d) Dépenses

Les dépenses du budget de l'Etat sont projetées globalement à 127 701,79 Mds, dont 36 787,36 Mds en 2023 ; 39 528,57 Mds en 2024 et 51 385,86 Mds en 2025. Elles s'accroissent respectivement de 10,7% en 2023, 7,5% en 2024 et 30% en 2025, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 16%.

Tableau 17 : Projection des dépenses par nature (en milliards de GNF)

RUBRIQUES	LFI 2022	PLFR 2022	Proj. 2023	Proj. 2024	Proj. 2025	Proj. 2023-2025	Part
BUDGET DE L'ETAT	30 607,66	33 242,60	36 787,36	39 528,57	51 385,86	127 701,79	100%
Accroissement		8,6%	10,7%	7,5%	30,0%	16%	
BUDGET GENERAL	29 423,43	31 854,16	35 574,35	38 440,71	50 243,61	124 258,67	97%
Dépenses Courantes	19 242,54	20 863,54	19 996,68	21 186,07	22 960,95	64 143,70	52%
Accroissement		8,4%	-4,2%	5,9%	8,4%	3,4%	
Charges financières de la dette	1 267,37	1 520,74	1 140,83	1 072,06	1 024,81	3 237,70	5%
Dette extérieure	954,87	954,87	552,61	494,84	488,3	1535,75	47%
Dette intérieure	312,5	565,87	588,22	577,22	536,51	1701,95	53%
Dépenses de personnel	6 792,21	7 239,30	7 546,78	7 924,12	8 320,32	23 791,22	37%
Dépenses de biens et services	3 161,50	3 751,80	2 970,02	3 380,89	4 031,62	10 382,53	16%
Dépenses de transfert	8 021,46	8 351,70	8 339,05	8 809,00	9 584,20	26 732,25	42%
Dont EDG	3 848,42	3 848,42	3 748,42	3 648,42	3 548,42	10 945,26	42%
Dépenses d'investissement	10 180,89	10 990,62	15 577,67	17 254,64	27 282,65	60 114,97	48%
Ressources propres	6 059,65	6 869,38	8 627,97	8 332,51	7 597,49	24 557,97	41%
Ressources extérieures	4 121,24	4 121,24	6 949,70	8 922,13	19 685,17	35 557,00	59%
BUDGET D'AFFECTATION SPECIALE	1 184,23	1 388,44	1 213,01	1 087,86	1 142,25	3 443,12	3%
FNDL/ANAFIC	568,83	565,2	608,79	652,05	697,76	1 958,60	57%
FODECCON	400	458,37	421,22	412,8	444,49	1 278,51	37%
FCE	215,4	364,87	183	23,01	0	206,01	6%

Source : Cadrage DGB

Ces dépenses se décomposent en budget général pour 124 258,67 Mds (97%) et en Budget d'Affectation Spéciale pour 3 443,12 Mds (3%).

- **Budget Général :** les projections du budget général sur la période sont constituées des dépenses courantes pour 64 143,70 Mds (52%) et des dépenses d'investissement pour 60 114,97 (48%). En 2023, les dépenses du budget général se chiffrent à 35 574,35 Mds dont 15 577,67 Mds en dépenses d'investissement.

Les **dépenses courantes** sont évaluées à 64 143,70 Mds pour les trois années dont 19 996,68 Mds en 2023, 21 186,07 Mds en 2024 et 22 960,95 Mds en 2025. Sur la période, les dépenses courantes absorbent 52% du total des dépenses du budget général.

Quant aux **dépenses d'investissement** hors BAS, elles sont projetées à 60 114,97 Mds sur la période et absorbent 48% du total des dépenses du budget général. En pourcentage du PIB, elles représentent 8,5% en 2023 et 2024 et 12,2% en 2025 soit une moyenne de 9,8% sur la période.

- Dépenses courantes

La part des dépenses courantes dans le total des dépenses du budget général se situerait à 56,21% en 2023 contre 65,50% à fin 2022. Pour les deux dernières années, cette part baisserait à 55,11% en 2024 et 45,70% en 2025.

Les **charges financières de la dette** pour 2023 se chiffrent à 1 140,83 Mds contre une projection à fin 2022 de 1 520,74 Mds, soit une baisse de 24,98%. Pour les exercices 2024 et 2025, les prévisions sont respectivement de 1 072,06 Mds et 1 024,81 Mds, soit en moyenne une baisse de 11,81% pour la période.

Les **dépenses de personnel** sont projetées à 7 546,78 Mds en 2023, 7 924,12 Mds en 2024 et 8 320,32 Mds en 2025, soit une progression annuelle moyenne de 4,75% sur les trois années. Leur part dans les dépenses courantes se situerait à 37%. Cette progression de la masse salariale tient compte de la poursuite de la politique de maîtrise des effectifs de la fonction publique tout en tenant compte des accords entre le Gouvernement et le mouvement syndical.

Au titre des **dépenses de biens et services**, la projection sur les trois années est de 10 382,53 Mds dont 2 970,02 Mds en 2023. Les accroissements des dépenses de biens et services pour 2023, 2024 et 2025 sont respectivement de 13,83%, 19,25% et 16,19%. Leur part dans les dépenses courantes sur la période se situe à 16%.

Pour les trois années, les **dépenses de transfert** sont évaluées à hauteur de 26 732,25 Mds dont 10 945,26 Mds pour EDG soit 42%. Pour l'exercice 2023, elles sont estimées à 8 339,05 Mds contre une projection à fin décembre 2022 de 8 351,7 Mds, soit une légère baisse.

La part des dépenses de transfert dans les dépenses courantes est de 42% sur les trois années, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 4,7%.

- Dépenses d'investissement

L'enveloppe totale des **dépenses d'investissement hors BAS** projetée pour la période 2023-2025 se chiffre à 60 114,97 Mds dont 24 557,97 Mds (41%) sur ressources propres y compris les droits et taxes pour 788,5 Mds et 35 557 Mds (59%) en financement extérieur.

Tableau 18 : Présentation des dépenses d'investissements projets et programmes par source de financement (en millions de GNF)

Années	BND	FINEX	TOTAL
2023	8 536,16	6 949,70	15 485,86
2024	7 853,37	8 922,13	16 775,50
2025	7 135,29	19 685,16	26 820,46

Il convient de rappeler que sur cette projection, le financement extérieur représente 60% du financement global des dépenses d'investissements public. Ceci s'explique principalement par le nombre de projets approuvés, en cours d'approbation et mis en vigueur depuis le début de l'année 2022, mais également les projets figurant dans les plans de financement des principaux bailleurs de fonds.

Pour l'exercice 2023, les dépenses d'investissements sont évaluées à 15 485,68 Mds, soit un accroissement de 52,08% par rapport au budget 2022. Elles se décomposent en financement sur ressources propres pour 8 536,78 Mds (55,12%) et en financement extérieur pour 6 949,70 Mds (44,88%). Pour les deux prochaines années (2024 et 2025), elles sont projetées respectivement à 16 775,50 Mds et 26 820,46 Mds.

La projection porte sur 310 projets, représentant un montant de 59 081,83 Mds, la répartition sectorielle de cette projection sur la période 2023-2025 se présente ainsi qu'il suit :

- le Développement rural occupe 8.43% du volume de la projection, soit 4 979,70 Mds ;
- le secteur de l'Eau, Energie, Mines, Industrie et Services représente 17,58%, pour un montant de 10 384,89 Mds ;
- les Infrastructures et Equipements prennent 35,94%, avec 21 234,53 Mds ;
- le Secteur social absorbe 13,10%, avec 7 740,58 Mds ; et
- l'Administration générale représente 23,62% du total des investissements publics projetés sur la période, soit 13 953,56 Mds.

Le tableau ci-dessous présente la répartition par secteur des dépenses d'investissements pour la période 2023-2025.

Tableau 19 : Dépenses d'investissement par secteurs 2023-2025

Intitulé du projet	2023		2024		2025		TOTAL 2023-2025	PART
	BND	FINEX	BND	FINEX	BND	FINEX		
Développement Rural et Environnement	234,75	1 065,12	190,46	1 275,21	210,78	2 003,39	4 979,71	8,65%
Eau, Energie, Mines, Industrie et Services	570,32	1 561,54	559,33	1 251,16	296,61	6 145,93	10 384,90	18,04%
Infrastructures et Equipements	3 188,74	2 542,45	2 740,80	2 807,60	2 841,11	7 113,83	21 234,53	36,91%
Secteur Social	950,98	822,62	1 179,46	1 309,21	1 087,75	2 390,56	7 740,58	13,45%
Administration	3 328,52	957,96	2 920,48	2 278,95	2 436,20	2 031,46	13 953,56	3,53%
TOTAL SECTEURS	8 273,93	6 949,70	7 590,52	8 922,13	6 872,45	19 685,17	58 293,90	98,63%
TAXES DROITS DE DOUANE	262,85	-	262,85	-	262,85	-	788,55	1,37%

TOTAL GENERAL	8 536,78	6 949,70	7 853,37	8 922,13	7 135,30	19 685,17	59 081,83	100,00%
---------------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------	-----------	---------

Source : DGB/DNIPSIG

Au niveau du « **Développement rural et Environnement** », la projection sur les trois prochaines années montre que le sous-secteur de l'agriculture représente près de 68,67% du total du secteur, suivi du sous-secteur « environnement » pour 26,05%. La part du financement extérieur pour ce secteur représente 87,22%. Les principaux projets de ce secteur sont :

- programme d'appui à la campagne agricole pour un total de 209 Mds sur la période dont 70 Mds pour l'année de base ;
- projet de développement de l'agriculture commerciale de Guinée financé entièrement sur ressources extérieures pour 1 207,80 Mds, dont 246,80 Mds en 2023 ;
- projet de mobilité et de connectivité rurale financé pour 556 Mds sur la période, dont 163 Mds projetés en 2023 ;
- projet de développement agricole intégré de la Guinée pour 444 Mds sur la période, avec 88,7 Mds pour la première année ;
- projet hydraulique rurale dans les régions de la Haute et de la Moyenne Guinée pour 399,49 Mds ;
- programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger pour Mds ;
- projet de gestion des ressources naturelles, minières et de l'environnement pour 261 Mds.

Concernant le secteur « **mines, industrie, énergie, eau, tourisme et hôtellerie** », les dépenses sont prévues à hauteur de 10 384,89 Mds sur la période, soit 17,58% du total des dépenses d'investissements projet dont 2 131,86 Mds (13,77%) en 2023. Elles sont financées à hauteur 86,27% sur ressources extérieures.

La répartition du secteur se présente ainsi qu'il suit : (i) l'énergie occupe 76,49%, soit un total de 7 943,33 Mds ; (ii) l'hydraulique et l'eau urbaine (12,18%) pour 1 265,28 Mds ; (iii) les mines, géologie et environnement (6,84%), soit 710,82 Mds ; et (iv) l'industrie et le commerce (3,90%) pour 404,75 Mds. Les projets phares de ce secteur sont :

- construction d'une ligne 225 KV Souapiti-Amaria-Dubréka-Maneyah et Dubréka-Boffa-Kamsar et les postes associés ;
- interconnexion Guinée-Mali ;
- étude de construction des barrages couplés Kogbèdou-Frankonèdou ;

- projet d'amélioration de l'accès à l'électricité en Guinée ;
- projet d'accès à l'électricité des localités situées autour des postes sources 225/30 KV de l'OMVG ;
- projet urbain eau de Guinée ;
- projet zone industrielle de Fandjé ;
- projet de développement de chaîne de valeurs agricoles ;
- projet de réhabilitation et d'extension des réseaux électriques de Conakry ;
- aménagement hydroélectrique de Sambagalo – OMVG (2^{ème} phase).

Dans le domaine des « **infrastructures et transports** », l'objectif du Gouvernement étant d'améliorer la mobilité des personnes et la circulation des biens et services, avec comme priorités : (i) la construction et la rénovation des routes, pistes rurales et aérodromes ; (ii) l'optimisation des procédures portuaires et aéroportuaires ; (iii) l'amélioration des transports urbains et interurbains ; et (iv) la réhabilitation de la route RN1 Coyah-Mamou-Dabola pour 845,20 Mds, les projections portent sur 21 234,53 Mds, soit 35,94% de l'enveloppe globale sur la période.

Aussi, dans le domaine de la digitalisation, l'objectif du Gouvernement est de saisir les opportunités du numérique et des innovations dérivées pour améliorer les performances de l'administration, accroître la productivité du travail et accélérer la transformation structurelle de l'économie, avec comme priorités : (i) l'actualisation du cadre juridique et le renforcement de la gouvernance numérique pour répondre à l'évolution du secteur ; (ii) le développement de la culture numérique ainsi que le renforcement, la professionnalisation et la valorisation du capital humain et des compétences numériques ; (iii) l'universalisation de l'accès aux réseaux et services numériques des entreprises, des administrations et de la population sur tout le territoire national à coûts abordables ; (iv) l'édification d'une administration connectée au service du citoyen et des entreprises

Ce poids se justifie par la prise en compte des projets et programmes phares devant être réalisés dans le cadre de la Coupe d'Afrique des Nations, mais aussi, d'infrastructures routières en cours d'exécution et d'autres disposant des études de faisabilité qui doivent démarrer durant la période de projection. Il s'agit entre autres de :

- réhabilitation de la route nationale (RN1) Coyah-Mamou-Dabola pour 845,20 Mds ;

- reconstruction et réhabilitation de 70 Km de voiries urbaines de Conakry et construction des échangeurs de Matoto et Kagbélé, financées à hauteur de 1 183,40 Mds sur la période dont 300 Mds pour l'année 2023, soit 34,87% du montant total du financement ;
- construction de deux (2) routes d'intégration régionale Dabola-Kouroussa (RN1) et Kissidougou PK63 Guéckédou (RN2) ;
- reconstruction et bitumage de la route Kankan-Kissidougou pour 2 004,79 Mds dont 857,89 Mds en 2023 ;
- construction et réhabilitation des routes préfectorales et communautaires pour 1 649,89 Mds sur les trois années. Pour l'exercice 2023, elles sont prévues à hauteur de 496,20 Mds, soit 30,1% du coût total du projet ;
- construction de cinq (5) ponts de désenclavement à Conakry, prévue pour 1 223,43 Mds sur les prochaines années ;
- construction des Echangeurs de Bambéto et Cosa pour 450 Mds ;
- la construction de la route Mamou-Faranah-Kissidougou pour 1 919,82 Mds ;
- construction de la route Kindia-Télimélé-Gaoual pour 1 402,26 Mds ;
- construction et le bitumage de la route nationale Faranah-Dabola pour 1 124,31 Mds ;
- construction et le bitumage de la route nationale Boké-Gaoual pour 715,78 Mds ;
- les travaux d'aménagement et de bitumage de la route Boké-Québo tronçon Boké-Dabis (lot1) pour 759,66 Mds ;
- projet de bitumage des voiries de 10 Villes jamais bitumées
- construction d'un Data Center pour 119,7 9Mds ;
- projet West Africa Regional Digital Integration (WARDIP) pour 405 Mds.

Dans le domaine des « **infrastructures sociales** », l'objectif du Gouvernement est de renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base, avec comme priorités : (i) la construction, la réhabilitation et la maintenance des infrastructures socio-économiques ; (ii) la promotion du genre et de l'équité dans la gestion de ressources naturelles ; (iii) le développement de la culture numérique ainsi que le renforcement ; et (iv) la professionnalisation et la valorisation du capital humain et des compétences numériques.

Pour le développement du capital humain, les autorités considèrent que : (i) les performances économiques et les embellies macroéconomiques doivent profiter au plus grand nombre, à travers une meilleure redistribution de la richesse créée ; (ii) la promotion de l'emploi décent doit être au cœur des politiques publiques dans une

perspective d'inclusion financière, technologique et entrepreneuriale notamment des jeunes et des femmes.

Ce secteur est projeté pour un montant de 7 740,58 Mds (13,10%) sur la période 2023-2025. Pour l'année 2023, la projection est de 1 773,60 Mds correspondant à 22,91% de la prévision globale sur la période considérée. La répartition de ce secteur se présente comme suit : (i) la santé pour 1 592,84 Mds (20,58%) ; (ii) les affaires sociales représentent 23,24%, soit 1 799,16 Mds ; (iii) le sous-secteur éducatif pour un montant de 2 849,52 Mds, soit 36,81% ; et (iv) le sport et la culture représentent 1 499,05 Mds, soit 19,37%. Les principaux projets et programmes en perspective sur la période sont entre autres :

- projet de relance sociale post- Ebola pour 174,75 Mds, construction et équipement (centre national de formation appliquée Jean Paul II) pour 110,36 Mds ;
- deuxième financement additionnel projet COVID-19 pour 885,08 Mds ;
- programme de reconstruction système de santé pour 307,01 Mds ;
- projet d'acquisition des vaccins COVID-19 pour 211,62 Mds ;
- projet d'appui au secteur de la santé Post- Ebola pour 143,90 Mds ;
- projet d'appui au secteur de l'éducation (phase 2) pour 1 093,54 Mds ;
- projet premier centre d'excellence pour le développement en Afrique pour 636,90 Mds ;
- programme de réhabilitation des centres de formations professionnelles pour 292 Mds ;
- projet de construction et équipement de huit (8) ERAM pour 256,22 Mds ;
- projet de réhabilitation et d'extension de l'Université Général Lansana Conté de Sonfonia pour 152,85 Mds ;
- projet de construction/rénovation/réhabilitation/équipement des écoles du secondaire pour 148,18 Mds
- projet de réhabilitation du centre de recherche scientifique Conakry Rogbané pour 103,08 Mds.
- projet COCAN 2025 pour 1 237,20 Mds ;
- le projet d'aménagement espace multisport et multidisciplinaire pour 49,28 Mds ;
- projet pilote de pavage des rues pour 30,90 Mds ;

- projet de construction et équipement de maisons des jeunes à Conakry et à l'intérieur pour 22,98 Mds.

Dans le domaine de la « **gouvernance** », les Autorités de la Transition entendent faire de la justice et la bonne gouvernance le socle de la refondation de l'Etat. A cet égard, elles misent sur la réforme de l'appareil judiciaire pour consacrer son indépendance et améliorer sa crédibilité d'une part et la modernisation de l'administration publique à travers la rationalisation dans la gestion des structures et des politiques publiques d'autre part.

Le secteur de l'administration générale est projeté à hauteur de 13 953,56 Mds, soit 23,62% du total des dépenses d'investissements sur les trois ans. Il est financé sur ressources intérieures pour 8 685,19 (62,24%). En 2023, il se chiffre à 4 286,47 Mds, soit 30,72% du total de la période.

Les efforts d'investissement de ce secteur sont essentiellement portés sur le sous-secteur « **plan-statistique-finances** » et réformes de l'administration générale pour 8 484,68 Mds, soit 60,81% des dépenses d'investissement du secteur. Pour ce qui est des sous-secteurs de « **l'administration territoriale** », et de la « **défense et sécurité** », ils représentent respectivement 33,77% et 5,43%. Les principaux projets du secteur sont :

- projet d'autonomisation des femmes et filles et le dividende démographique pour 1 563,98 Mds ;
- projet d'identification unique pour l'intégration et l'inclusion en Afrique de l'ouest-Guinée (Wuri-Guinée) pour 1 480,02 Mds ;
- fonds d'études, de contrôle et de supervision des projets publics pour 1 456,90 Mds ;
- la construction et l'équipement de l'école nationale d'administration (ENA) pour 784,30 Mds ;
- projet d'appui à la gouvernance locale II pour 1074,82 Mds ;
- programme d'appui ANAFIC pour 1 284,52 Mds ;
- programme de construction et d'équipement du Ministère de la défense nationale pour 616 Mds ;
- projet d'appui NAFA (ANIES) pour 720 Mds ;
- projet de fonds d'investissement social et de réhabilitation Post-Ebola pour 100 Mds ;
- programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-industrielle (PDZSTA-BK) pour 202,8 Mds.

Tableau 20 : Projection des dépenses d'investissement par secteurs et sous-secteurs 2023-2025

Intitulé du projet	2023	2024	2025	TOTAL 2023-2025	PART
--------------------	------	------	------	-----------------	------

	BND	FINEX	BND	FINEX	BND	FINEX		
Agriculture	127,69	641,14	87,21	895,41	112,25	1 555,66	3 419,36	68,67%
Elevage	36,17	133,11	25,79	9,48	25,33	10,70	240,57	4,83%
Pêche	4,04	8,63	1,36	2,96	2,10	3,45	22,55	0,45%
Forêts-Hydraulique Villageoise	66,86	282,24	76,10	367,36	71,10	433,58	1 297,23	26,05%
TOTAL SECTEUR Développement rural	234,75	1 065,12	190,46	1 275,21	210,78	2 003,39	4 979,71	8,43%
Mines ,Géologie et Environnement	92,77	98,55	102,50	126,63	97,28	193,10	710,82	6,84%
Industries-PME-Commerce	37,22	83,74	49,64	53,20	82,66	98,29	404,75	3,90%
Eau-urbaine	58,25	98,76	29,65	110,00	29,44	146,17	472,28	4,55%
Energie	357,58	1 221,99	327,94	891,37	30,23	5 114,23	7 943,34	76,49%
Hydraulique	2,80	58,51	31,09	69,96	36,50	594,15	793,01	7,64%
Hotellerie -Tourisme-Artisanat	21,70	-	18,51	-	20,50	-	60,71	0,58%
TOTAL SECTEUR Min.Ind.Ener.Eau.To.Hot	570,32	1 561,54	559,33	1 251,16	296,61	6 145,93	10 384,90	17,58%
Urbanisation et Habitat	449,29	-	201,20	-	288,24	-	938,73	4,42%
Travaux Publics	2 349,26	2 331,47	2 215,68	1 872,51	2 025,22	5 045,94	15 840,08	74,60%
Transports et Metéo	58,82	200,00	117,67	500,00	245,40	1 500,00	2 621,89	12,35%
Télécom et Postes	331,37	10,98	206,25	435,09	282,25	567,89	1 833,83	8,64%
TOTAL SECTEUR Infrastructures	3 188,74	2 542,45	2 740,80	2 807,60	2 841,11	7 113,83	21 234,53	35,94%
Santé	244,48	185,06	97,34	500,69	10,43	554,86	1 592,85	20,58%
Affaires sociales	117,45	315,66	142,46	340,41	112,04	771,14	1 799,16	23,24%
Enseignement Pré-Universitaire et Education C.	81,99	-	100,25	73,11	88,42	1 007,86	1 351,64	17,46%
Enseignement Techn. et Formation Professionnelle	17,58	35,00	147,95	45,00	169,60	56,70	471,83	6,10%
Enseignement Supé. et Recherche Scientifique	164,92	286,90	99,87	350,00	124,35	-	1 026,05	13,26%
Autre Secteur Social (Culture et J. Sports)	324,57	-	591,59	-	582,90	-	1 499,05	19,37%
TOTAL SECTEUR Social	950,98	822,62	1 179,46	1 309,21	1 087,75	2 390,56	7 740,58	13,10%
Plan.Statist.Finances.Ref. Admin.	1 495,57	714,96	1 271,21	2 024,25	1 190,41	1 788,46	8 484,86	60,81%
Administration Territoriale et Décentralisation	1 454,80	243,00	1 291,95	254,70	1 224,00	243,00	4 711,45	33,77%
Défense et Sécurité	378,15	-	357,31	-	21,79	-	757,25	5,43%

TOTAL SECTEUR								
Administration Générale et Autres	3 328,52	957,96	2 920,48	2 278,95	2 436,20	2 031,46	13 953,56	23,62%
TOTAL SECTEURS	8 273,93	6 949,70	7 590,52	8 922,13	6 872,45	19 685,17	58 293,90	98,67%
TAXES DROITS DE DOUANE	262,85	-	262,85	-	262,85	-	788,55	1,33%
TOTAL GENERAL	8 536,78	6 949,70	7 853,37	8 922,13	7 135,30	19 685,17	59 081,83	100,00%

Source : DGB/DNIPSI

- **Budgets d'Affectation Spéciale** : ils sont projetés à 3 443,12 Mds sur la période et concernent le Fonds National de Développement Local (FNDL/ANAFIC) pour 1 958,60 Mds (57%), le Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECCON) pour 1 278,51 Mds (37%) et le Fonds Commun de l'Education (FCE) pour 206,01 Mds (6%).

e) Soldes budgétaires

Le solde global prévu pour chacune des trois années est de -7 144,81 Mds en 2023, -5 535,66 Mds en 2024 et -12 287,30 Mds en 2025, soit respectivement -3,9% ; -2,8% et -5,5% du PIB.

f) Les opérations de financement

Pour la couverture des déficits résultant de la contraction des recettes et de dépenses budgétaires les ressources de financements identifiées se chiffrent à 81 841,31 Mds sur la période. Elles sont constituées de :

- des émissions de bons du trésor pour 41 477,08 Mds (50,7%) ;
- des emprunts extérieurs/appuis projets pour 22 364,24 Mds (27,3%) ;
- des émissions d'emprunts obligataires pour 10 500 Mds (12,8%) ;
- des émissions d'obligation du trésor pour 7 500 Mds (9,2%).

Pour 2023, les ressources de financements sont prévues pour 22 369,39 Mds constituées essentiellement des émissions de bons du trésor (59%).

Quant aux charges de financement, elles sont évaluées à 50 407,19 Mds. Elles sont constituées principalement du remboursement de bons du trésor (73%), du remboursement du principal de la dette extérieure (11,8%).

Pour 2023, les charges de financement sont prévues pour 16 413,57 Mds dont 11 697,63 Mds en remboursement des bons du trésor, 1 718 Mds en remboursement du principal de la dette extérieure et 1 400 Mds en remboursement des titres d'Etat.

III.2 Mesures pour la mobilisation des ressources par les différentes régies

Pour l'atteinte des objectifs budgétaires à moyen terme, les régies ont mis en place des plans de réforme et de modernisation de leur administration.

Ces plans se traduisent ainsi par l'amplification des réformes déjà entreprises par les deux régies et notamment l'ancrage structurel de leur gouvernance autour des principes de performance, de responsabilité et de maîtrise des risques, ainsi que par le renforcement de l'intégration et l'interopérabilité des applicatifs informatiques au service des deux régies (DGI et DGD).

Cela se matérialise par la poursuite du processus programmatique et contractuel initié depuis quelques années déjà et qui continuera d'être amplifié sous l'impulsion du Président de la Transition, avec la signature des contrats de performances entre le Ministre du Budget et les responsables des régies (DGI et DGD).

Elles se traduisent également par l'obtention de résultats probants dans les actions initiées en matière de rationalisation des dépenses fiscales avec la suppression de toutes les exonérations suite à l'Arrêté A/2021/816/MB/CAB/SGG du Ministre du Budget portant application des dispositions de l'article 16 de la LFI 2021.

Pour la période 2023-2025, les objectifs de recettes et les leviers d'action pour les atteindre s'appuieront notamment :

a) Au niveau de la Direction Générale des Douanes (DGD) :

La poursuite des travaux de réforme et de modernisation de l'Administration des douanes. En effet tous les travaux entrepris par la Direction Générale des Douanes dans le cadre de la réforme et de la modernisation de son Administration ont, directement ou indirectement, un impact sur la mobilisation des recettes à court, moyen ou long terme. Car l'effet se fait sentir sur :

- **la facilitation des échanges commerciaux** qui peut entraîner une augmentation du volume des importations et une réduction du coût des opérations d'importations ou d'exportations ;
- **l'augmentation de la base taxable** par des redressements de valeur et des réductions de fraudes douanières ;
- **la sécurisation des recettes** qui permet un encaissement à temps de la totalité des recettes douanières dans les caisses de l'Etat.

Ces travaux portent essentiellement sur :

- Attribution du statut **d'Opérateur Economique Agréé (OEA)** aux entreprises le souhaitant et qui remplissent les critères définis. Cela a pour avantage, l'obtention de facilités dans les opérations de dédouanement avec l'engagement de l'entreprise bénéficiaire de fournir des factures

authentiques, de payer les droits et taxes dans le délai, assister l'Administration des douanes à lutter contre la fraude....

- **Renforcer la section tarif** : maîtrise de l'assiette fiscale, du classement tarifaire. Mettre fin au glissement tarifaire source de perte de recettes, maîtrise de l'évaluation.
- **Poursuite de la dématérialisation du dédouanement** (gestion des exonérations, généralisation du paiement en ligne des droits et taxes, interfaçage du système SYDONIA avec le Ministère des Infrastructures et des Transports pour la délivrance des cartes grises des véhicules, mise en place du module gestion des valeurs ; simplification de la procédure de dédouanement...)
- **Système automatisé de gestion du transit** : suivi par balises en vue de réduire la fraude sur les marchandises en transit.
- **Renforcer la cellule de suivi des exonérations** : mieux cerner l'utilisation des régimes d'exonération.
- **Amélioration** de certaines **mesures prises** contribuant à l'accroissement des recettes (opération de dédouanement et de livraison des marchandises au port de **Conakry 24/24 et 7/7** ; extension de la mesure à d'autres ports du pays, au dépôt des hydrocarbures et au fret de l'aéroport...)
- **Amélioration des conditions de travail et de vie des agents des douanes.**

Ce sont essentiellement des mesures dites externes, nécessitant des investissements, notamment :

- La **dotation des unités de surveillance de moyens de locomotion et de communication** sécurisés dans le cadre de la lutte contre la fraude (véhicules tout terrain, motos de grande puissance, talkie-walkie, etc.) ;
- L'équipement du service de **vedettes** (la Douane guinéenne est absente en mer) pour lutter contre les contrebandes et les trafics de produits pétroliers et autres produits faisant l'objet de transactions en mer ;
- La mise à disposition des moyens financiers liés au fonctionnement courant des services (fournitures de bureau, mobilier, carburant etc.) ;
- L'équipement du service d'instruments modernes d'identification des **stupéfiants** ou **Kits de détections** dans le cadre de la lutte contre les grands trafics et pour la protection de la population ;
- L'acquisition des balises et logiciels pour le suivi électronique des camions de marchandises en transit (**GPS**) ;
- L'aménagement d'aire de déchargement des marchandises dans les bureaux frontaliers terrestres ;

- La dotation des bureaux **frontaliers terrestres de scanners** pour le contrôle non-intrusif des marchandises et de **ponts-bascules** ;
- La construction des locaux administratifs et logements (Directions Régionales, préfectorales et des logements...)

b) En ce qui concerne la Direction Générale des Impôts (DGI)

Les leviers qui pourraient renforcer les capacités de mobilisation de la direction sont notamment :

- l'application stricte des dispositions visant à annuler les avantages fiscaux et douaniers non tirés des conventions ratifiées ;
- l'entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 du nouveau Code Général des Impôts et du Livre de Procédures fiscales ;
- le lancement sans délai des développements informatiques notamment eFacturation, eTimbres, eBilan et l'interconnexion des services déconcentrés des impôts ;
- l'application effective du Décret relatif à l'élargissement de l'assurance à l'importation des biens et marchandises en Guinée ;
- la fourniture des données de l'opérateur technique spécialisé en Télécoms qui sera chargé d'assurer la maîtrise des flux de télécommunications et autres transactions financières électroniques avec la collaboration de l'ARPT ;
- l'implication effective des sociétés publiques dans la collecte des retenues à la source (précompte 50%TVA et Précompte BIC, RNS, RS/Loyers et autres retenues) ;
- le transfert des services du cadastre, de la conservation foncière et du domaine à la DGI ;
- le règlement du problème lié à la gestion de la TVA dans le secteur des mines ;
- l'assujettissement des sous-traitants miniers aux impôts sur le revenu. Plusieurs sous-traitants directs et indirects bénéficient des mêmes avantages fiscaux et douaniers au même titre que les sociétés minières. Cette exemption s'étend jusqu'à l'impôt sur les bénéfices

BIC/IS, pour des contribuables n'exerçant qu'une prestation de service.

Poursuite des mesures de sécurisation des recettes :

- téléprocédures : la digitalisation des procédures de collecte et de gestion des impôts et taxes par le développement de tous les modules restants ;
- élargissement de l'assiette fiscale et promotion du civisme fiscal par la mise en œuvre de la stratégie de communication de la DGI.

III.3 Mesures envisagées en matière de dépenses

Les mesures envisagées en matière de gestion des dépenses publiques consistent à assurer la qualité et la crédibilité du processus budgétaire. Il s'agira essentiellement de :

- renforcer le cadre budgétaire à moyen terme afin de maîtriser les dépenses courantes pour créer un espace budgétaire et augmenter les dépenses d'investissements prioritaires ;
- élargir le périmètre du Compte Unique du Trésor (CUT) pour renforcer la transparence, le suivi de l'exécution budgétaire et la gestion de la trésorerie ;
- améliorer la gestion de la trésorerie à l'effet de limiter le financement budgétaire auprès de la BCRG ;
- maîtriser les subventions accordées au secteur de l'électricité à travers la mise en œuvre des réformes engagées ;
- poursuivre la réforme de l'administration et de la fonction publique en vue d'une meilleure maîtrise des effectifs et de la masse salariale ;
- renforcer la gestion des investissements publics avec l'application des Autorisations d'engagement et des Crédits de paiement (AE/CP) ;
- poursuivre les réformes des organismes publics en application de la loi L/2017/056/AN du 28 décembre 2017 portant gouvernance financière des sociétés et établissements publics en République de Guinée ;
- appliquer les autorisations de plafonds d'emplois rémunérés ;
- finaliser l'implémentation du manuel de procédures d'exécution de la dépense publique ;
- appliquer le respect du service fait conformément aux textes en vigueur.

III.4 Programmation budgétaire sur la période 2023-2025 de la dette publique

La programmation budgétaire de la dette publique pour la période 2023-2025 est présentée en dette intérieure et dette extérieure. La dette intérieure est projetée sur la période à 12 2096,83 Mds dont 10 674,08 Mds (87,42%) en remboursement du principal et 1 535,76 Mds (12,58%) en charges financières de la dette (intérêts). Quant à la dette extérieure, elle est projetée à 7 639,28

Mds ventilée en charges financières pour 1 701,95 Mds (22,28%) et en remboursement du principal pour 5 937,33 Mds (77,72%).

Globalement, les charges financières et le remboursement du principal se chiffrent respectivement à 3 237,70 Mds et 16 611,41 Mds sur la période du cadrage.

Tableau 21 : service de la dette et ses créanciers de la période 2023-2025

Catégorie	2023			2024			2025			2023-2025		
	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total
(I+II) Dette Publique	4 915,94	1 140,83	6 056,77	5 682,74	1 072,06	6 754,80	6 012,73	1 024,81	7 037,54	16 611,41	3 237,70	19 849,11
I-Dette Intérieure	3 197,95	552,61	3 750,56	3 688,07	494,84	4 182,91	3 788,06	488,30	4 276,36	10 674,08	1 535,76	12 209,83
Emprunts obligataire 2019 et 2020	409,88	251,24	661,12	900,00	200,00	1 100,00	1 000,00	200,00	1 200,00	2 309,88	651,24	2 961,12
Obligation du Trésor		106,90	106,90		106,90	106,90		106,90	106,90	-	320,69	320,69
BCRG Découverts exceptionnels	188,07	194,48	382,55	188,07	187,94	376,01	188,06	181,41	369,47	564,19	563,83	1 128,02
Remboursements des titres d'Etats émis	1 400,00		1 400,00	1 400,00		1 400,00	1 400,00		1 400,00	4 200,00	-	4 200,00
Fournisseurs locaux	1 000,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	3 000,00	-	3 000,00
Crédits TVA	200,00		200,00	200,00		200,00	200,00		200,00	600,00	-	600,00
II-(A+B) Dette Extérieure	1 717,99	588,22	2 306,21	1 994,67	577,22	2 571,89	2 224,67	536,51	2 761,18	5 937,33	1 701,95	7 639,28
A- Report du service de la dette												
B- Service à verser	1 717,99	588,22	2 306,21	1 994,67	577,22	2 571,89	2 224,67	536,51	2 761,18	5 937,33	1 701,95	7 639,28
CDP non Rééchelonnée	68,26	28,23	96,49		26,86	26,86		13,60	13,60	68,26	68,68	136,94
Fonds Arabes non réaménagé	61,88	24,72	86,60	60,58	23,74	84,31	76,17	22,78	98,95	198,63	71,24	269,87
Club de Paris (C2D)	154,66		154,66	155,16		155,16	76,66		76,66	386,48	-	386,48
Crédits fournisseurs	85,84	9,33	95,17	104,92	8,53	113,45	84,63	7,73	92,36	275,39	25,59	300,98
Organisation Internationales	482,47	106,63	589,10	572,93	103,75	676,68	592,86	98,58	691,44	1 648,26	308,96	1 957,21
Hors CDP	864,88	419,31	1 284,18	1 101,08	414,35	1 515,43	1 394,36	393,82	1 788,18	3 360,31	1 227,47	4 587,79

Source : DND/APD

a) Dette intérieure

La dette intérieure est projetée à 12 209,83 Mds sur la période 2023-2025 dont 3 750,56 Mds en 2023, 4 182,91 Mds en 2024 et 4 276,36 Mds en 2025. Sa part représente 61,51% sur la période et se décompose en :

- Fournisseurs locaux pour 3 000 Mds ;
- Remboursement des titres d'Etat émis pour 4 200 Mds ;
- Bons du trésor pour 0 Mds ;
- Emprunts obligataires pour 2 961,12 Mds ;
- Découverts exceptionnels pour 1 128,02 Mds ;
- Remboursements Crédits TVA pour 600 Mds ;
- Dette CBG pour 0 Mds.

b) Dette extérieure

Elle est projetée à 7 639,28 Mds pour la période, repartie en principal pour 5 937,33 Mds (77,72%) et en intérêts pour 1 701,95 Mds (22,28%). Elle est due aux organisations internationales à hauteur de 1 957,21 Mds, aux créanciers hors CDP pour 4 587,79 Mds, au club de Paris pour 523,43 Mds, au Fonds arabes non réaménagés pour 269,87 Mds et aux fournisseurs étrangers pour 300,98 Mds.

La part de la dette extérieure dans le total du service de la dette est de 38,48%.

Tableau 22 : synthèse du service de la dette

Libelle	Principal	Intérêts	Total	Part
Dette intérieure	10 674,08	1 535,76	12 209,83	61,52%
Dette extérieure	5 937,33	1 701,95	7 639,38	38,48%
Total	16 611,41	3 237,70	19 849,11	100%

IV. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES

En prenant la direction du pays le 5 septembre 2021, le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD), a clairement affiché sa volonté de refonder l'Etat pour : (i) définitivement tourner la page de l'autocratie qui minait dangereusement la stabilité des institutions nationales ; (ii) alléger les souffrances des populations ; et (iii) rattraper les retards injustifiés de la Guinée sur le plan du développement socio-économique. Cette refondation qui appelle à une profonde transformation de l'Etat, tant dans son fonctionnement que dans son rapport avec les citoyens, reposera sur une nouvelle constitution, une justice équitable, des pratiques administratives rénovées, et une redevabilité accrue.

Les institutions nationales devront ainsi être reconstituées à l'aune de l'exigence première de fourniture aux populations des services essentiels de qualité, sans distinction, avec comme finalité d'offrir davantage d'opportunités économiques aux jeunes, aux femmes et aux personnes vulnérables. La Charte de la transition, issue des conclusions des concertations nationales, consacre les valeurs et principes qui doivent guider la Transition et ses organes, tout en définissant les missions qui lui sont dévolues.

Pour l'exécution de ces différentes missions, le Gouvernement a élaboré un Programme de Référence Intérimaire (PRI) couvrant la période de 36 mois, de la Transition, pour : (i) décliner de manière opérationnelle, la feuille de route du Gouvernement en actions cohérentes dans les différents secteurs ; (ii) disposer d'un référentiel unique pour l'allocation des ressources budgétaires ; (iii) se doter d'un support de dialogue avec les partenaires au développement ; (iv) définir un cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des actions découlant de la feuille de route.

Les choix stratégiques du PRI sont sous-tendus par un état des lieux rétrospectif, basé sur les tendances démographiques, le profil social et environnemental du pays, ainsi que sur l'évolution des agrégats macroéconomiques sur les dernières années. Ils reposent également sur une analyse diagnostique centrée sur les fragilités systémiques de la Guinée. Ces choix tiennent compte par ailleurs, des importants atouts de développement, dont dispose le pays.

Le PRI a ainsi vocation à créer les conditions devant permettre à la Guinée de répondre adéquatement à l'impératif de refondation de l'Etat. Un Etat résilient doté d'une administration publique performante est un prérequis pour accroître l'efficacité de l'action publique et faire face aux défis infrastructurels et transformationnels.

Dans le domaine infrastructurel, augmenter le stock du capital physique aidera le pays à consolider les bases matérielles de son développement. Dans le domaine transformationnel, les défis sont ceux qu'appellent : la transition démographique, la transformation numérique, la diversification de l'économie et les changements climatiques.

Ce Programme de Référence Intérimaire est aligné sur la Charte et sur les priorités politiques définies par le Président de la Transition dans son discours d'investiture le 1er octobre 2021, dans son message à la Nation, le 2 octobre, de la même année, sa lettre de mission adressée au Premier Ministre, ainsi que sur la Feuille de route du Gouvernement. En outre, le PRI devra servir de tremplin pour maintenir le pays sur la trajectoire définie par : (i) la Vision 2040 d'une Guinée émergente et prospère ; (ii) par les agendas internationaux de développement, à savoir les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, la Vision 2050 de la CEDEAO et l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) ; ainsi que sur (iii) les évolutions constatées dans ces agendas à la suite des évaluations réalisées à l'échelle nationale.

Pour y parvenir le PRI articule sa stratégie d'intervention autour des cinq (5) axes de la feuille de route du Gouvernement, à savoir : (i) rectification institutionnelle ; (ii) cadre macroéconomique et financier ; (iii) cadre légal et

gouvernance ; (iv) action sociale, emploi et employabilité ; (v) infrastructures et assainissement.

L'objectif spécifique du PRI, à travers l'axe « rectification institutionnelle » est de procéder aux arrangements institutionnels nécessaires à une bonne gouvernance politique de la Transition de sorte à créer au terme de celle-ci, des bases solides pour l'émergence d'institutions nationales, fortes et résilientes. Les actions prioritaires envisagées devront permettre de : (i) rendre fonctionnels les organes de la Transition telles que prévues par la Charte ; (ii) prendre les dispositions législatives et/ou réglementaires pour engager les réformes institutionnelles devant encadrer le retour à l'ordre constitutionnel ; et (iii) organiser les élections de la base au sommet.

A travers l'axe « cadre macroéconomique et financier », les objectifs spécifiques du PRI sont de : (i) assurer la continuité de l'Etat ; (ii) garantir la qualité de la gestion publique ; (iii) améliorer la gestion financière et le cadre macroéconomique. Il s'agira de : (i) préserver les grands équilibres financiers de l'Etat ; (ii) procéder à des allocations stratégiques des ressources budgétaires ; (iii) accroître l'efficacité de la dépense publique ; et (iv) créer un environnement propice au développement du secteur privé national, et attractif aux investisseurs étrangers.

L'axe « cadre légal et gouvernance » du PRI vise de façon spécifique à assurer la continuité des services publics dans les différents secteurs de la vie publique. Les actions prioritaires prévues à travers cet axe, doivent permettre de : (i) poursuivre la réforme et la modernisation de l'administration publique ; (ii) garantir l'Etat de droit et le respect des libertés fondamentales, (iii) assurer un bon fonctionnement de l'appareil judiciaire ; (iv) renforcer l'encadrement légal et réglementaire des secteurs clés de la vie publique (information institutionnelle, auto-entrepreneuriat, la programmation militaire, la mobilité des personnels des administrations publiques...); et (v) promouvoir la moralisation de la vie publique à travers la lutte contre la corruption et le renforcement de la redevabilité.

L'objectif spécifique du PRI à travers l'axe « action sociale, emploi et employabilité » est de créer les conditions nécessaires au renforcement de l'action sociale, à la création de l'emploi et à la promotion de la concorde nationale. Les actions prioritaires prévues à travers cet axe, doivent permettre de : (i) mettre en place un cadre incitatif favorable à l'emploi ; (ii) promouvoir la formation à l'autoemploi des jeunes ; (iii) promouvoir l'autonomisation des femmes ; (iv) organiser la protection sociale publique ; (v) renforcer l'employabilité et l'inclusion des personnes vulnérables.

L'axe « infrastructures et assainissement » vise de façon spécifique, à assurer sur toute l'étendue du territoire : (i) la desserte des régions administratives du pays ; (ii) la fluidité des trafics routier, aérien et numérique ; tout en renforçant les infrastructures de la défense et de la sécurité, de la justice et des secteurs sociaux. Les actions envisagées suivant cet axe, devront permettre de : (i) améliorer la mobilité des personnes et la circulation des biens et services ; (ii) renforcer l'accès et l'accessibilité aux services sociaux de base ; (iii) élaborer et mettre en place des politiques et stratégies environnementales et d'aménagement du territoire.

D'un point de vue temporel, le PRI sera mis en œuvre sur toute la durée de 36 mois fixée pour la période de la Transition, découpée en 3 phases de 12 mois chacune : (i) la phase de fondation (phase 1) ; (ii) la phase de consolidation (phase 2) ; et (iii) la phase d'achèvement (phase 3).

Pour la mise en œuvre du PRI, l'Etat recourra aux instruments de politique économique dans le strict respect des équilibres macroéconomiques. Le principe de soutenabilité sous-tendra la politique budgétaire. La sincérité guidera les estimations de recettes et de dépenses et la prudence prévaudra en matière d'endettement. Les politiques monétaires et de change continueront d'être utilisées pour maîtriser l'inflation et stabiliser le taux de change dans la perspective d'une compétitivité extérieure accrue.

S'agissant de la gestion budgétaire, le PRI sera exécuté en conformité avec les dispositions de la Loi Organique Relative aux lois de Finances (LORF). A ce titre, l'Etat aura recours au CBMT (Cadre Budgétaire à Moyen Terme), au CDMT (Cadre de Dépenses à Moyen Terme) global et aux CDMT sectoriels, pour encadrer la programmation pluriannuelle des dépenses.

Les principes de la GAR (Gestion Axée sur les Résultats) vont guider la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PRI. Pour ce faire, une matrice des indicateurs et des cibles de résultats du PRI est élaborée pour servir de support à l'élaboration par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, du rapport annuel de mise en œuvre du PRI.

L'approbation du PRI sera faite en trois (3) étapes : (i) présentation par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, de l'avant-projet du PRI au Conseil Interministériel puis au Conseil des Ministres ; (ii) transmission par le Gouvernement du projet du PRI, au Conseil National de la Transition (CNT) qui votera la loi portant Programme de Référence Intérimaire 2022-2025 ; et (iii) la promulgation par le Président de la Transition de cette dernière, donnant ainsi force exécutoire au PRI.

V. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

Les perspectives macroéconomiques et budgétaires de la Guinée tablent sur une résilience de la croissance économique qui se consoliderait à moyen

terme. Cependant, les hypothèses de projection sont élaborées dans un environnement d'incertitudes majeures, surtout dans un contexte de crise sanitaire mondiale combinée aux effets de la guerre entre la Russie et l'Ukraine ainsi que les tensions entre les Etats-Unis et la Chine d'une part et entre les Etats-Unis et la Russie d'autre part qui pourraient compromettre leur réalisation.

La mise en œuvre du PRI pourrait être perturbée par des risques d'ordre politique, macroéconomique, sanitaire et environnemental.

Sur le plan macroéconomique, le principal facteur de risque est l'exacerbation par la crise russo-ukrainienne, des poussées inflationnistes induites par les chocs d'offre et de demande provoqués par la Covid-19. Les mesures d'atténuation sont : (i) la politique de relance post Covid-19 mise en œuvre par les autorités ; (ii) les initiatives gouvernementales contre la vie chère ; et (iii) la préservation des grands équilibres internes et externes de l'Etat, en tant que priorité du PRI.

Sur le plan sanitaire, le principal facteur de risque est lié à la récurrence des épidémies (ménингите, poliomyélite, rougeole, Ébola puis Covid-19) en Guinée. Pour atténuer ce risque, il s'agira de doter le pays, en cohérence avec le Plan National de Développement Sanitaire 2015-2024, d'un Plan-cadre de résilience aux chocs épidémiques, en tant que dispositif permanent de la gouvernance des épidémies en République de Guinée.

Sur le plan environnemental, les facteurs de risques sont outre, les caractéristiques physiques de la Guinée : (i) la forte empreinte écologique induite par l'extraction minière ; et (ii) la dégradation d'origine anthropique, des écosystèmes provoqués par les activités agricoles, pastorales et halieutiques.

Pour atténuer ce risque, les autorités entendent créer les conditions pour que les priorités opérationnelles du PRI en matière environnementale puissent être concrétisées. En complément, le Gouvernement s'engage à poursuivre et à renforcer les mesures d'adaptation et de résilience.

V.1 Risques budgétaires

Les principaux risques susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs de solde de ce cadrage budgétaire sont entre autres :

- Les chocs macroéconomiques sur la croissance et sur les cours des matières premières (bauxite et pétrole) ;
- Les revendications juridiques contre l'Etat ;
- La dette des sociétés publiques ;
- Les dépenses extra-budgétaires de l'Etat (subventions d'équilibre aux sociétés publiques en particulier dans les secteurs de l'énergie, du transport, de l'assainissement...) ;

- Les engagements budgétaires explicites (garanties émises par l'Etat) et implicites associés aux projets de partenariats publics-privés (PPP) ;
- Le taux de change par rapport aux recettes douanières sur les produits d'importation (notamment les produits pétroliers et autres produits de grande consommation) ;
- Les mouvements sociopolitiques pendant les périodes électorales ;
- Les coûts des catastrophes naturelles (inondations, tremblements de terres, sécheresse et épidémies).
- La hausse sans cesse des subventions accordées par l'État sur les **produits stratégiques ou de première nécessité (carburant, riz, sucre, farine...)**.
- **D'éventuelles mesures d'exonération**
- L'entrée en vigueur de certaines conventions internationales (**TEC CEDEAO, ZLECAF...**) ;
- Le schéma de libéralisation de la zone **CEDEAO**. L'augmentation du volume des importations en provenance des pays de la zone **CEDEAO** bénéficiant de l'exemption de paiement du droit de douanes.

VI.2 Indicateur d'analyse des coûts et risques des différentes stratégies de financement de la dette

Les quatre stratégies alternatives de financement ont été évaluées dans le cadre du scénario de référence et des scénarios de choc.

Sur la base des caractéristiques de la dette existante, en appliquant les stratégies de financement alternatives et les prévisions de base sur les variables macro-budgétaires et des taux du marché, l'outil analytique fournit des informations sur la composition de la dette future et la taille du portefeuille de la dette à la fin de l'horizon choisi qui, dans cette analyse, est l'année 2025.

Les résultats des quatre stratégies ont été évalués pour le scénario de référence et les scénarios de risque décrits précédemment. Deux indicateurs de coût (le ratio dette/PIB et le ratio paiement des intérêts/recettes) permettent de déterminer la manière dont les stratégies réagissent à une série de chocs.

La mesure de dette/PIB est importante pour analyser les changements de l'encours de la dette publique induits par les variations du taux de change. Le ratio paiements d'intérêts/recettes fournit des informations sur l'impact que pourrait avoir la stratégie sur le budget de l'Etat.

Pour les deux indicateurs, le montant de risque reflète l'écart entre le coût attendu et le coût qui serait réalisé si un choc intervenait. Il est déterminé par la différence entre le coût résultant du scenario de base et celui des scenarii de chocs.

Le risque maximal résultant de ces trois scenarii de chocs décrits ci-dessus est utilisé pour comparer le risque associé à chaque stratégie. Pour des besoins de comparaison, les résultats présentés sont ceux en fin de période, soit en 2025.

Tableau 23 : Indicateurs clés de performance des stratégies alternatives (sous le scénario de référence)

Indicateurs des risques			2021	As at end 2026			
				Current	S1	S2	S3
Dette nominale/PIB			41,2	32,2	32,6	32,5	32,7
Valeur actuelle/PIB			36,7	24,7	27,1	27,2	26,8
Intérêts payés/PIB			0,7	0,7	0,9	0,9	0,9
Taux d'intérêt moyen en %			1,8	2,4	3,2	2,9	3,1
Risque de refinancement	Dette échéant dans 1 an (en % dette totale)		27,2	10,3	14,4	9,9	9,9
	Dette échéant dans 1 an (en % PIB)		11,2	3,3	4,7	3,2	3,2
	Maturité moyenne de la dette extérieure (années)		9,6	12,3	9,9	9,4	10,6
	Maturité moyenne de la dette intérieure (années)		7,3	9,7	7,3	9,3	8,9
	Maturité moyenne de la dette totale (années)		8,6	11,7	9,1	9,4	10,2
Risque de taux d'intérêt	ATR (an)		8,3	11,7	9,0	9,3	10,0
	Dette dont le taux doit être refixée dans 1 an (% du total)		31,2	12,9	16,9	12,5	16,3
	Dette à taux fixe BT inclus (% du total)		96,0	97,0	97,0	97,0	92,9
Risque de change	Dette libellée en devises (% dette totale)		56,5	79,8	71,6	78,8	77,6
	Dette à court terme libellée en devises (% réserves de change)		9,4	11,5	11,5	11,5	12,4

a) Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT 2022-2026)

Pour la SDMT 2022-2026, quatorze (14) instruments stylisés de financement ont été identifiés dont dix (10) comme potentielles sources extérieures et quatre (4) comme sources internes de financement. Les instruments stylisés sont des instruments qui rassemblent un groupe de prêts présentant des caractéristiques similaires.

➤ **Instruments stylisés de financement externe**

Dans le portefeuille de la dette existante, les prêts extérieurs ont été regroupés en dix (10) instruments stylisés comme suit :

- Prêts de type hautement concessionnel du FAD (Groupe de la BAD) : ces prêts à taux fixe de 0,75 % sont libellés en DTS. Ils ont une échéance à 40 ans avec une période de grâce de 10 ans ;
- Prêts de type concessionnel de l'AID (Groupe de la Banque Mondiale) et FIDA. Les conditions de financement obtenues par la République de Guinée, auprès de ces bailleurs de fonds, sont de type régulier avec une échéance à 38 ans et une période de grâce de 6 ans. Ces prêts sont libellés en DTS à un taux d'intérêt de 0,75 % ;
- Prêts de type multilatéral concessionnel libellés en euro et à taux fixe : les conditions de financement représentatives de ce type de prêts sont celles de la BID avec une échéance à 25 ans et une période de grâce de 7 ans. Le taux d'intérêt est de 1,5 % ;
- Prêts de type semi-concessionnel libellés en dollars et à taux fixe. Les conditions de financement représentatives de ce type de prêts sont celles d'Eximbank Chine avec une échéance à 20 ans et une période de grâce de 7 ans. Le taux d'intérêt est de 2 % ;
- Prêts de type concessionnel libellés en euro et à taux fixe : ce sont des prêts bilatéraux de gouvernements européens (AFD, France, Belgique,...). Les conditions de financement offertes par la France ont servi de référence pour cet instrument, soit une échéance à 20 ans et une période de grâce de 5 ans, pour un taux d'intérêt variant entre 1 et 1,032 % ;
- Prêts de type commercial libellés en euro et à taux variable : c'est le seul instrument de financement à taux variable utilisé dans l'analyse. Les conditions de financement de la banque commerciale chinoise ICBC ont servi de référence pour cet instrument, soit une échéance à 15 ans et une période de grâce de 4 ans. Le taux variable de référence est l'Euribor à 6 mois et la marge ajoutée est fixe (2,5 %) ;
- Prêts de type semi-concessionnel libellés en USD et à taux fixe : ce sont des prêts bilatéraux des fonds régionaux de développement (FSD, FKD, BADEA, ...). Les conditions de financement offertes par la France ont servi de référence pour cet instrument, soit une échéance à 25 ans et une période de grâce de 5 ans, pour un taux d'intérêt variant de 1,5 % à 2,5% ;
- Divers prêts bilatéraux : provenant des pays amis de la Guinée (pays du Golfe, pays arabes, ...). Ces prêts ont une échéance à 15 ans et une période de grâce de 5 ans, pour un taux d'intérêt variant de 0,5 % à 2,5% ;
- Prêts de type multilatéral non-concessionnel libellés en USD et à taux fixe : ce sont des prêts multilatéraux (OPEP, CEDEAO, ...). Ces prêts sont caractérisés par des conditions de financement d'une échéance à 20 ans et une période de grâce de 5 ans, pour un taux d'intérêt n'excédant pas 2,5 % ;

- Prêts négociés, libellés en dollars et à taux fixe : cet instrument ne correspond à aucun prêt existant dans la base de données de la dette. Il s'agit d'un nouveau financement potentiel qui proviendrait d'emprunts auprès d'agences de crédits d'exportation, avec une échéance à 15 ans et une période de grâce de 3 ans, pour un taux d'intérêt de 0,5 %.

➤ ***Instruments stylisés de financement interne***

Dans le portefeuille de la dette actuelle, les prêts intérieurs ont été regroupés en quatre catégories stylisées de titres publics :

Bons du Trésor (BDT) à un an avec remboursement in fine. En 2021, le taux moyen pondéré des émissions de BDT à 364 jours était de 13,703 %.

Obligations du Trésor par syndication à trois ans avec remboursement différé d'un an. En d'autres termes, cette obligation sera amortie lors des deux dernières années de vie. Le taux d'intérêt est estimé à 12,5 %.

Obligations du Trésor par adjudication à deux ans avec remboursement in fine. En 2021, le MEF n'a émis aucune obligation du Trésor. Cet instrument est prévu à partir de 2022. Le taux d'intérêt est estimé à 12,5 %.

Dette titrisée : instrument qui sera réservé à toute dette qui fera l'objet de titrisation. Maturité à deux ans avec remboursement in fine.

b) Les sources de financement

Sur la période 2021-2025, il y aura suffisamment d'emprunts pour faire face aux besoins de financement. Le solde des conventions de prêt signées mais non encore décaissées estimé à 21 021 Mds à fin 2021, semble suffisant pour couvrir les dépenses d'investissements publics identifiés au cours de la période de stratégie. Cependant, environ 50 % de ces décaissements seront à des conditions non-concessionnelles, ce qui impliquerait un coût plus cher de ces financements.

En plus, les autorités sont très confiantes de pouvoir négocier de nouveaux prêts, principalement non concessionnels, pour couvrir les besoins des deux dernières années de la stratégie.

Au niveau intérieur, les banques continueront à maintenir leurs actifs liquides principalement dans les titres publics. Toutefois, le coût d'émission des BDT serait plus cher en raison du resserrement anticipé des conditions de liquidité pour la maîtrise de l'inflation.

➤ ***Les sources extérieures de financement***

L'analyse de l'évolution du portefeuille de la dette extérieure au cours des dernières années montre que les financements extérieurs sont composés majoritairement de prêts-projets. Les tirages les plus importants ont été

effectués auprès des bailleurs multilatéraux concessionnels dont les principaux sont l'AID, le FAD, la BID et de partenaires bilatéraux parmi lesquels figurent la Chine (le Gouvernement, Exim Bank), l'Agence Française de Développement (AFD), les pays Arabes etc. Plus récemment, des emprunts ont été contractés auprès de ICBC à des conditions non-concessionnelles.

Les parts de la dette non-concessionnelle et de l'euro augmenteraient au cours des prochaines années. Sur la base du solde des conventions non encore décaissées, environ 49,4 % des décaissements proviendront des sources non-concessionnelles (principalement de ICBC) et 60 % seront libellés en Euro.

➤ **Les sources intérieures de financement**

Le développement d'un marché intérieur de la dette est l'un des objectifs de la SDMT et l'une des priorités des autorités sur le plan du développement du secteur financier. Les principaux instruments financiers intérieurs utilisés pour mobiliser les ressources intérieures par la Guinée jusqu'à présent se résument comme suit :

- **Les Bons Du Trésor (BDT)** : Les Bons du Trésor utilisés en Guinée sont de maturité qui varie de 91 jours à 364 jours. Ils servent à financer les besoins de trésorerie et une partie du déficit budgétaire. A fin décembre 2021, le taux moyen pondéré des BDT à 364 jours s'est établi à 13,703 % contre 11,66 % en 2020. Celui des bons à 91 jours est passé de 13,247 % en 2021 à 8,54 % en 2020 ;
- **Les Emprunts Obligataires par Appel Public à l'Epargne (APE)** : Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, il est introduit un nouvel instrument de financement à maturité plus longue que celle des BDT : l'emprunt obligataire par syndication de maturité 3 ans. Cet instrument est généralement utilisé pour financer les plans d'actions prioritaires (travaux publics, énergie...) ;
- **Les Obligations Du Trésor (ODT)** : Une émission des obligations du trésor est prévue pour un montant de 800 milliards GNF pour l'année 2022.

L'utilisation des obligations du Trésor est une résultante de la volonté des autorités guinéennes de développer le marché, par la diversification des instruments de mobilisation à moyen et long terme des ressources intérieures afin de financer les travaux d'investissements. Les bons du Trésor et les emprunts obligataires sont majoritairement détenus par les banques commerciales.

➤ Scénarios de choc

La robustesse des stratégies alternatives de financement a également été évaluée selon quatre scénarios de choc. Ces scénarios reflètent des risques baissiers pour la gestion de la dette et génèrent des écarts par rapport au scénario de référence.

- Premier scénario de choc : une dépréciation extrême de 30% du franc guinéen face aux autres devises du portefeuille.

Ce scénario repose sur un choc unique en 2022, où le franc guinéen se déprécie de 30 % face aux devises. Au cas où la Guinée serait encore en programme avec le FMI en 2022, une telle dépréciation risquerait de limiter la capacité à se faire financer par des prêts non-concessionnels.

Un choc d'une telle amplitude est peu probable, mais il pourrait se matérialiser si les tensions géopolitiques internationales provoquaient une fuite des capitaux des pays émergents vers les économies développées. Le dollar servirait alors de valeur refuge générant une dépréciation des devises des pays émergents et, par effet de contagion, du franc guinéen.

- Deuxième scénario de choc : une hausse modérée des taux d'intérêt intérieurs et extérieurs pour les instruments de taux de marché.

Ce choc examine une hausse de 100 points de base, constante sur la période 2021-2025, pour l'Euribor 6 mois et le prêt en dollar à taux fixe d'un potentiel emprunt auprès d'agences de crédits d'exportation. En ce qui concerne la dette intérieure, une hausse parallèle de 150 points de base est envisagée sur toute la courbe des taux en monnaie nationale.

Ce choc pourrait apparaître suite à une hausse soutenue des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine et le démarrage de la normalisation de la politique monétaire dans la zone euro.

- Troisième scénario de choc : une forte hausse des taux d'intérêt intérieurs et extérieurs pour les instruments de taux de marché.

Ce choc examine une hausse de 300 points de base, constante sur la période 2021-2025, pour l'Euribor 6 mois et le prêt en dollar à taux fixe d'un potentiel emprunt auprès d'agences de crédits d'exportation.

En ce qui concerne la dette intérieure, une hausse parallèle de 300 points de base est envisagée sur toute la courbe des taux en monnaie nationale. Ce choc pourrait se matérialiser si la perception du risque-pays par les investisseurs devait se détériorer considérablement (en cas, par exemple, d'une dégradation des finances publiques du pays).

Il est important de rappeler que ce scénario de choc est censé ne pas affecter les instruments concessionnels et semi-concessionnels.

- Quatrième scénario de choc : une combinaison entre le deuxième scénario de choc et une dépréciation modérée du franc guinéen face aux autres devises.

La dépréciation du franc guinéen serait de 15 % dans ce scénario modéré.

Description des différentes stratégies de financement

Pour atténuer les vulnérabilités identifiées du portefeuille de la dette, quatre stratégies de financement ont été élaborées. Ces stratégies reflètent les différentes options pour faire face aux besoins de financement bruts durant la période 2021–2025 et elles ont pour objet d'illustrer l'effet relatif de chaque stratégie. Les stratégies sont basées sur les instruments stylisés et les sources de financement retenus. Pour chaque stratégie, la répartition des financements par principale source (intérieure ou extérieure) et les principaux instruments.

Stratégie 1 (S1) - Plan de financement statu quo

Cette stratégie reproduit la répartition par source de financement observée durant la période 2018-2021. Selon les financements mobilisés durant cette période, les décaissements de source extérieure couvrirraient 40 % avec une répartition moyenne de 60/40 entre des financements concessionnels (multilatéraux et bilatéraux en DTS, USD et EUR) et de sources bilatérales semi-concessionnelles (en USD et EUR)³. Tout le financement intérieur (60 % des besoins de financement) sera mobilisé sur le marché intérieur sous forme de BDT (80 %) et emprunt syndiqué (20 %).

Stratégie 2 (S2) – Le recours à plus de financement extérieur à partir de 2022.

Dans cette stratégie, la part des financements extérieurs augmente progressivement pour passer de 40 % en 2022 à 50 % en 2026. Les emprunts non-concessionnels augmenteront plus rapidement que les financements concessionnels. La signature d'une nouvelle FEC avec le FMI pourrait rendre ce scenario de financement crédible et faisable.

Stratégie 3 (S3) – L'orientation progressive du financement intérieur vers les obligations du Trésor.

La composition des emprunts extérieurs et intérieurs est la même que dans le scénario S1 (40 % extérieurs et 60 % intérieurs) et la répartition entre les instruments de financement extérieur reste également inchangée. Toutefois, la stratégie S3 vise à allonger les échéances des émissions intérieures par l'introduction des Obligations du Trésor. La proportion des émissions de BDT est réduite au profit des émissions d'obligations du Trésor (2-5 ans) et d'emprunt syndiqué (3-4 ans). La part des BDT baisse de 70 % en 2022 à 40 % en 2026. L'allocation des obligations par maturité (de 2 à 4 ans) reflètera, d'une part,

³ La répartition entre financements concessionnel et non-concessionnel varie par année pour tenir compte du plan de décaissement des conventions signées mais non décaissées.

une approche progressive pour l'allongement des échéances et, d'autre part, les contraintes de capacité d'absorption du marché local.

Stratégie 4 (S4) – Une augmentation des financements extérieurs couplée à un recours aux ODT.

Cette stratégie repose sur une combinaison des stratégies S2 et S3. L'hypothèse selon laquelle la proportion du financement extérieur pour la couverture des besoins de financement augmente de 40% à 50 % en fin de période de la stratégie et la part de la dette intérieure mobilisée sous forme d'ODT remplace en partie le recours aux financements sous forme de BDT. La stratégie vise à développer le marché intérieur en diminuant par rapport à la stratégie S1 l'émission de BDT au profit d'ODT à 2-5 ans et d'APE à 3-4 ans.

Les quatre stratégies sont récapitulées ci-après. Compte tenu des contraintes du programme et du plan de décaissement des prêts signés non encore décaissés, la répartition entre instruments de financement extérieur est presque identique pour les quatre stratégies pour les deux premières années, 2021 et 2022. S'agissant des instruments de financement intérieur, la composition change dès 2022 car les autorités sont déjà engagées à commencer l'émission des ODT à partir de 2022 et poursuivre en parallèle l'émission des emprunts syndiqués.

Tableau 24: Stratégies alternatives de financement en pourcentage du total

% of gross borrowing - Over Projection Period					
	-	S1	S2	S3	S4
<u>New debt</u>	-				
Existing and New AfDF/Existing IDA	FX	0%	0%	0%	0%
Mult2-Concess- DTS	FX	35%	9%	10%	26%
Mult-SemConces-EUR	FX	6%	19%	16%	3%
Bilt-Sem Conces-USD	FX	15%	14%	14%	6%
Bil-Concess-EUR	FX	1%	3%	3%	3%
Comm- Var-EUR	FX	0%	0%	0%	5%
Bilt2-Sem Conces-USD	FX	0%	2%	2%	1%
Bil-USD	FX	0%	0%	0%	0%
Mult-Non conces-USD	FX	2%	1%	1%	1%
Comm- Fix-USD	FX	0%	0%	12%	12%
Bons Tresor 1an	DX	28%	32%	20%	16%
APE 3ans	DX	13%	11%	10%	10%
ODT	DX	1%	11%	4%	8%
Diverses dette interieure	DX	0%	0%	9%	8%
non USED	DX	0%	0%	0%	0%
<u>External</u>		58%	47%	57%	58%
<u>Domestic</u>		42%	53%	43%	42%
	-	100%	100%	100%	100%

Source : SDMT

VI.3 Analyse de la faisabilité des différentes stratégies de financement

L'encours de la dette extérieure augmentera au cours des prochaines années quelle que soit la stratégie qui sera retenue. Pour chacune des stratégies, la part relative de la dette extérieure connaît une

augmentation significative (au moins 10 % de hausse) induisant une plus forte explosion au risque de change.

La part de la dette exposée aux fluctuations de taux de change atteindrait 77 % sous stratégie 2 et 70 % sous stratégie 3. Ceci est dû au faible montant des BDT et ODT à lever sur le marché local.

Selon la stratégie d'émission sur le marché intérieur, le financement intérieur net pourrait être négatif (en particulier pour les deux premières stratégies), ce qui impliquerait que l'Etat dépendrait du financement non affecté (exemple : les appuis budgétaires) pour rembourser une partie de la dette intérieure.

Les stratégies 2 et 4 sont celles qui permettraient de ralentir le rythme d'augmentation de la dette extérieure parce qu'elles incluent des émissions d'ODT, ralentissant ainsi la diminution de l'encours de la dette intérieure.

Alors que le niveau de la dette extérieure devrait augmenter, les autorités devraient s'assurer qu'elles disposeront suffisamment de réserves de change, pour satisfaire chaque année le service de la dette extérieure et les autres besoins de liquidités internationales. Pour chacune des stratégies, le ratio de la dette extérieure à court terme rapportée au niveau des réserves de change devrait rester aux alentours de 7 % entre 2022 et 2026.

Les pressions de refinancement de la dette intérieure persisteront encore à court et moyen terme. La part de la dette venant à échéance par rapport au PIB restera au tour de 3,8 % pour la stratégie 4, 5,7 % pour la stratégie 2, 3,7 % pour la stratégie 1. Les stratégies 4 et 3 sont celles qui traduisent le mieux le risque de refinancement avec une faible proportion de dette arrivant à échéance et avec de meilleurs profils de maturité.

La mobilisation du financement intérieur sous la stratégie 3 nécessitera l'émission d'ODT à 5 ans d'environ 5 312 Mds contre 5 297 Mds pour la stratégie 4.

Ainsi, au regard de l'étroitesse du marché local, l'implémentation de la stratégie 3 ne semble pas réaliste. Par contre, la stratégie 4 – augmentation du financement extérieur et émission des ODT- pourrait être envisagée. Cette stratégie semble réaliste pour réduire le risque de refinancement de la dette intérieure et éviter un recours plus prononcé au financement non concessionnel. Cela pourrait permettre de réduire le risque de change par la limitation des emprunts extérieurs.

a) Mise en œuvre de la stratégie : formulation du plan annuel de financement

Le plan annuel de financement (PAF) décrit la manière dont la SDMT qui a été adoptée sera mise en œuvre au cours de l'exercice budgétaire suivant. Il indique les montants nominaux qui doivent être empruntés durant l'année par catégorie d'instrument stylisé. Cependant, il est recommandé d'éclater, dans la mesure du possible, les catégories des instruments utilisés dans la SDMT et de fournir plus de détail sur : (i) les devises, (ii) les créanciers et (iii) les échéances. C'est un outil plus opérationnel que la SDMT ; Il doit donc être mis en œuvre de manière prévisible et transparente.

Les montants nominaux seront obtenus en multipliant le besoin de financement par les proportions des instruments stylisés de la stratégie choisie pour l'année en question. Une désagrégation supplémentaire est possible si l'information est disponible sur tous les créanciers qui seront mis à contribution pour couvrir les besoins de financement.

La Stratégie de la Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) permet de prendre en compte les multiples aspects de la conception d'une stratégie de gestion de la dette. Elle offre un cadre dans lequel les autorités peuvent prendre des décisions pour satisfaire les besoins de financement du gouvernement compte tenu des contraintes propres au pays et de ses préférences à l'égard du risque. Ainsi, l'élaboration de la présente stratégie d'endettement public confirme, une fois encore, la volonté des autorités de poursuivre l'adoption des bonnes pratiques internationales en matière de gestion de la dette publique.

Toutefois, il ressort des indicateurs de coûts et de risques que le portefeuille de la dette actuelle est marqué par une vulnérabilité importante liée au risque de refinancement de la dette intérieure et au risque de taux de change.

Aussi, la réalisation de la présente stratégie nécessite la poursuite d'une politique budgétaire rigoureuse en matière de dépenses mais surtout l'intensification des efforts dans l'amélioration du taux de recouvrement des recettes afin d'accroître la capacité financière de l'Etat. De plus, les projets financés sur emprunts semi concessionnels ou non-concessionnels devraient avoir un taux de rentabilité important et un impact non négligeable sur le développement. Il faudra également veiller à la cohérence entre la politique monétaire et celle de la dette.

Pour cela, la Direction Nationale de la Dette et de l'Aide Publique au Développement (DND-APD) contribuera à l'expansion d'un marché financier à travers :

- le recours quasi-exclusif à l'émission des titres publics à moyen et long terme par adjudication ou syndication pour la mobilisation des ressources programmées dans le budget afin d'assurer la réalisation d'investissements porteurs de croissance économique ;
- la transparence et le respect des calendriers et ;
- la sollicitation des particuliers, des mutuelles et des compagnies d'assurance lors des opérations d'émission de titres publics en raison de la faiblesse de la part de titres d'Etat détenus par ces derniers.

b) Risques potentiels et mesures d'atténuation

Les perspectives macroéconomiques et budgétaires de la Guinée font état d'une croissance économique qui se consoliderait à moyen terme.

Les prévisions de croissance étant faites sur la base d'hypothèses, l'atteinte des principaux résultats pourrait être compromise par des incertitudes, en raison des risques pesant d'une part, sur les perspectives économiques mondiales (risques externes) et, d'autre part, sur l'économie nationale (risques internes).

➤ **Les risques internes**

Ils sont essentiellement :

- la faible maîtrise des effectifs de la fonction publique et de la masse salariale qui en découle;
- la volatilité des cours des matières premières exportées, notamment l'or et la bauxite ;
- la hausse des prix des produits importés ;
- la non réalisation des investissements dans les secteurs de soutien à l'économie (énergie, maîtrise de l'eau, transport, etc.) ;
- les remous sociaux ;
- la non mobilisation des ressources internes et externes prévues dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES ;
- le temps nécessaire au remboursement total du portefeuille des titres publics est relativement court. Un raccourcissement de la maturité suggère que le portefeuille est refinancé plus fréquemment et est donc plus exposé au risque de refinancement ;
- le risque de change pour la dette extérieure : Une forte proportion du portefeuille de la dette libellée en devises étrangères, traduit l'exposition du stock de la dette à la volatilité des taux de changes.

➤ **Mesures d'atténuation**

Les principales mesures d'atténuation devant permettre de minimiser les effets de ces risques sont, entre autres :

- gérer efficacement l'effectif de l'administration publique et la masse salariale ;

- diversifier la base des matières premières exportées ;
- renforcer et élargir la production locale ainsi que la promotion de la consommation des produits locaux ;
- renforcer les infrastructures de soutien à l'économie notamment dans le domaine de l'énergie, des transports et de la maîtrise de l'eau ;
- renforcer le dialogue social ;
- prendre les mesures idoines pour assurer une mobilisation optimale des ressources internes et externes permettant le financement du PNDES 2021-2025.
- privilégier le recours au financement extérieur dont le coût est relativement moins onéreux par rapport à la dette intérieure ;
- apporter une attention particulière au rythme d'évolution de la dette intérieure en vue de prévenir les effets qu'elle pourrait avoir sur les politiques budgétaires et par ricochet sur l'endettement public et le développement.

➤ **Les risques externes**

Les facteurs externes portent sur la réaction des marchés (matières premières, financiers, etc.) face à la crise. En effet, une baisse des prix de certains produits de base a été relevée depuis le déclenchement de la crise en liaison avec la baisse de la demande mondiale.

Le système d'approvisionnement pourrait être fortement affecté compte tenu de la restriction des mouvements des personnes et des biens, appliquée par la plupart des pays. En outre, la baisse de la demande extérieure devrait impacter certains secteurs d'activité à fort potentiel d'exportation. De même, une modification de la politique étrangère des pays avancés vis-à-vis des pays en voie de développement pourrait constituer des risques pour les prévisions macroéconomiques.

VI.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMT) permet de prendre en compte les multiples aspects de la conception d'une stratégie de gestion de la dette. Elle offre un cadre dans lequel les autorités peuvent prendre des décisions pour satisfaire les besoins de financement du gouvernement compte tenu des contraintes propres au pays et de ses préférences à l'égard du risque. Ainsi, l'élaboration de la présente stratégie d'endettement public confirme, une fois encore, la volonté des autorités de poursuivre l'adoption des bonnes pratiques internationales en matière de gestion de la dette publique.

Toutefois, il ressort des indicateurs de coûts et de risques que le portefeuille de la dette actuelle est marqué par une vulnérabilité importante liée au risque de refinancement de la dette intérieure et au taux de change.

L'analyse des différents résultats a permis de retenir deux stratégies (S3 et S4) robustes sur quatre. Ces stratégies minimisent le risque de refinancement et de taux de change. Néanmoins, la stratégie S3 est la plus coûteuse à cause de sa proportion d'emprunts intérieurs émis aux taux du marché et de la proportion des emprunts non-concessionnels de la dette extérieure. Par conséquent, la stratégie S4 - l'orientation progressive du financement intérieur vers les obligations du Trésor de moyen et long terme par adjudication ou syndication couplée avec la recherche de financement extérieur concessionnel pourrait être envisagée. Cette stratégie semble réaliste pour réduire le risque de refinancement de la dette intérieure, éviter le recours plus prononcé au financement non-concessionnel et permettre de limiter aussi l'augmentation de la dette extérieure.

Aussi, la réalisation de la présente stratégie nécessite la poursuite d'une politique budgétaire rigoureuse en matière de dépenses mais surtout l'intensification des efforts dans l'amélioration du taux de recouvrement des recettes afin d'accroître la capacité financière de l'Etat. De plus, les projets financés sur emprunts semi concessionnels ou non-concessionnels devraient avoir un taux de rentabilité importante et un impact non négligeable sur le développement. Il faudra également veiller à la cohérence entre la politique monétaire et celle de la dette.

Pour cela, le Gouvernement contribuera à l'expansion d'un marché financier à travers :

- le recours quasi-exclusif à l'émission des titres publics à moyen et long-termes par adjudication ou syndication pour la mobilisation des ressources programmées dans le budget pour assurer la réalisation d'investissements porteurs de croissance économique ;
- la transparence et le respect des calendriers et ;
- la sollicitation des particuliers, des mutuelles et des compagnies d'assurance lors des opérations d'émission de titres publics en raison de la faiblesse de la part de titres d'Etat détenus par ces derniers.

ANNEXE CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME 2023-2025

NATURE	Projection 2023	Projection 2024	Projection 2025	TOTAL 2023-2025
TOTAL DEPENSES YC. FINEX	36,787,942,378	39,529,447,990	51,385,801,186	127,703,191,555
TOTAL DEPENSES HORS FINEX	29,838,240,678	30,607,318,510	31,700,636,186	92,146,195,375
TOTAL DEPENSES FINEX	6,949,701,700	8,922,129,480	19,685,165,000	35,556,996,180
T1 CHARGE FINANCIERE DE LA DETTE	1,140,832,979	1,072,061,076	1,024,809,185	3,237,703,241
T2 DEPENSES DE PERSONNEL	7,546,778,060	7,924,116,963	8,320,322,811	23,791,217,834
T3 DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	2,970,021,210	3,380,885,890	4,031,623,760	10,382,530,860
T4 DEPENSES DE TRANSFERT	8,339,050,000	8,809,003,466	9,584,196,906	26,732,250,372
T5 DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9,841,558,429	9,421,251,115	8,739,683,524	28,002,493,068

Sigles

Adductions d'Eau Potable	AEP
adductions d'eau potable simplifiéesAEPS
Banque Africaine de Développement	BAD
Banque Centrale de la République de GuinéeBCRG
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie en Guinée	BICIGUI
Banque Nationale d'Investissement de Guinée	BNIG
Banque Populaire Maroco GuinéenneBPMG
Bons du TrésorBDT
booster les compétences pour l'employabilité des jeunes	BOCEJ
Bureau d'électrification rurale décentralisée	BERD
Cadre Budgétaire à Moyen Terme	CBMT
cadre de dépenses à moyen terme	CDMT
Centre d'Appui et de Suivi des Entreprises Routières	CASER
centre de recherche scientifique Conakry-Rogbanè	CERESCOR
Chèques Trésor Série Spéciale	CTSS
Club de Paris	CDP
Compagnie de Bauxite de GuinéeCBG
Compte Unique du TrésorCUT
Conseil Guinéen des Chargeurs	CGC
Convention de Kyoto Révisée	CKR
Direction de la Législation, de la Réglementation et des Relations Internationales	DLRRI
Direction Générale des Douanes	DGD
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	DGTCP
Direction Nationale de la Dette et de l'Aide Publique au Développement	DND-APD
Exploitations Agricoles Familiales	EAF
financement extérieur	FINEX
Fonds d'Entretien Routier	FER
Guinéenne de Large Bande	GUILAB
l'Agence Nationale d>Inclusion Economique et Sociale	ANIES
l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunication	ARTP
l'Electricité de Guinée	EDG
l'Office de Poste Guinéenne	OPG
l'Office National de contrôle Sanitaire des produits de la Pêche et de l'Aquaculture	ONSPA
la Société Copéol-Guinée	SCG
la Direction Générale des Impôts	DGI
laboratoire des composés naturels	LACONA
le Fonds Monétaire International	
Loi de Finances Initiale	LFI
opérateurs économiques agréés	OEA
Pharmacie Centrale de Guinée	PCG
Port autonome de Conakry	PAC
Produit Intérieur Brut	PIB
Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable	PASANDAD
Programme de Vérification des Importations	PVI

Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle	PNIASAN
projet d'établissement des fondamentaux de la filière avicole en Guinée.....	PEFFAG
projet d'étude et de recherche sur les technologies endogènes en Guinée	PERTIGUI
projet de développement agricole intégré de la Guinée	PDAIG
projet de développement de la pisciculture commerciale familiale	PISCOFAM
réduction des risques et catastrophes.....	RRC
Restes à Recouvrer.....	RAR
schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme.....	SDAU
Section Opérateur Économique Agréé	OEA
Société Aurifère de Guinée	SAG
Société de Gestion de Kaléta	SOGEKA
Société de Gestion de l'Aéroport de Conakry	SOGEAC
Société de Gestion et d' Exploitation du Backbone National.....	SOGEB
Société de Gestion et d'exploitation de Souapiti.....	SOGES
Société des Gestion et d'Exploitation du Backbone	SOGEB
Société Guinéenne de Pétrole	SGP
Société Minière de Boké.....	SMB
Société Nationale d'Importation de Pétrole	SONIP
Société Navale de Guinée	SNG
Stratégie de la Gestion de la Dette à Moyen Terme.....	SDMT
Stratégie Nationale de Lutte contre la Covid-19	SNLC 2020 - 2024